

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines

AGREGATION EXTERNE

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Session 2007

Rapport

présenté par Alain MICHEL

Inspecteur général de l'éducation nationale

Président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents du jury

SOMMAIRE

Introduction générale	p. 3
Epreuve écrite d'économie	p. 7
Epreuve écrite de sociologie	p. 17
Epreuve écrite de droit public et science politique	p. 20
Epreuve écrite d'histoire et géographie du monde contemporain	p. 23
Epreuve orale de leçon	p. 27
Epreuve orale de commentaire de dossier	p. 31
Epreuve de mathématiques et statistiques appliquées	p. 41

AGREGATION EXTERNE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SESSION 2007

INTRODUCTION GENERALE

La session 2007 du concours de l'agrégation externe de sciences économiques et sociales se caractérise par une stabilité du nombre de postes offerts (23) après la baisse en 2006 qui marquait un infléchissement notable par rapport aux dernières années. Le nombre d'inscrits (583) est exactement le même qu'en 2005, après l'augmentation observée en 2006, tout en restant largement supérieur au nombre d'inscrits entre 2000 et 2004.

Evolution du nombre des postes offerts et des candidats inscrits depuis 1997

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de postes	40	35	35	27	28	30	34	30	33	23	23
Nombre d'inscrits	1026	917	630	483	468	436	441	491	583	646	583
Variation du nombre d'inscrits en %	-11.6	-10.6	-31.3	-23.3	-3.1	-6.8	1.1	12.0	18.7	10.8	- 9.8
Nombre d'inscrits par poste	25.7	26.2	18.0	17.9	16.7	14.5	13.0	16.4	17.7	28.1	25.3

Evolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sciences économiques	143	131	157	182	195	207	230	192
Sciences sociales	153	147	167	190	180	197	214	188
Histoire/géographie	139	123	147	173	121	110	105	103
Droit public et science politique	-	-	-	-	53	79	101	79

A partir de la session 2004, la première épreuve écrite est la composition de sciences économiques (durée : 7 heures, coefficient 4). L'ancienne première épreuve de sciences sociales devient la seconde épreuve et s'intitule désormais composition de sociologie (durée : 7 heures, coefficient 4). La troisième épreuve porte au choix (indiqué lors de l'inscription du candidat) soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : 5 heures, coefficient 2).

Le texte de référence définissant les modalités du concours est l'arrêté du 21/5/2003, publié au J.O. du 4 juin 2003 et au BOEN n°26 du 26 juin 2003 (p. 1373).

Chaque année sont publiés au BOEN les programmes annuels des épreuves d'admissibilité. Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les trois ans. En revanche, l'épreuve optionnelle ne comporte que deux thèmes, dont un renouvelé chaque année. Chaque thème est assorti d'une bibliographie indicative.

Pour la session 2008, les thèmes ont été publiés au BOEN, n° 3 (n° spécial) du 17 mai 2007, pp. 46 à 62. Pour les références bibliographiques des thèmes introduits pour les sessions 2006 et 2007, il faut se reporter aux BOEN n°3 du 27 avril 2006 et n° 5 du 19 mai 2005 (n°s spéciaux).

Bilan de l'admissibilité

Evolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Barre d'admissibilité	9.4	8.1	8.4	7.4	7.8	9.8	8.8	10.0	11.0	10.2
Nombre d'admissibles	77	60	54	55	60	63	59	63	50	44

La barre d'admissibilité retenue en 2007 est inférieure à celle constatée en 2006 (10.2 contre 11), qui était, il est vrai, largement supérieure à la valeur moyenne de la barre retenue sur les 9 années antérieures (8.9), ce qui signifie un relativement bon niveau des copies et qui résulte aussi de la volonté du jury de valoriser les bonnes et très bonnes copies. Le nombre d'admissibles est inférieur à l'an dernier (44 au lieu de 50) en raison d'un écart important de total de points entre le 44ème et les 45èmes ex aequo.

De fait, il est plus significatif de rapporter le nombre d'admissibles (44) au nombre de candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (copie notée 0), soit 180, ce qui représente un pourcentage relativement élevé (24.4 %), puisqu'un candidat ayant correctement préparé ce concours a environ une chance sur quatre d'être admissible, même si ce ratio était plus favorable en 2005 (une chance sur trois). Il n'en pas toujours été ainsi (en 1977, première session du concours, la proportion était de moins de 10 %).

La moyenne à l'écrit des 180 candidats non éliminés est de 7.6/20 (8.1 en 2006). Celle des admissibles s'élève à 12.3 (contre 12.9 en 2006, 12.5 en 2005, 11.7 en 2004, 12.3 en 2003 et 10.8 en 2002). Parmi les admissibles, 22 candidats ont une note moyenne ≥ 12 (36 en 2006, 37 en 2005 et 25 en 2004), 3 candidats ayant une moyenne ≥ 15 (4 en 2006, 9 en 2005 et 8 en 2004). Le maximum atteint est de 160, soit une moyenne générale à l'écrit de 16, contre 16.6 en 2006 (16.2 en 2004 et 2005).

Parmi les 16 élèves d'une ENS présents, 14 ont été admissibles. Parmi les 61 étudiants hors IUFM présents, 19 ont été admissibles. Le troisième groupe le plus important d'admissibles est celui des professeurs certifiés (31 présents et 4 admissibles). Enfin, on compte parmi les admissibles deux

étudiants de 1^{ère} année d'IUFM, deux agents non titulaires de l'éducation nationale et un salarié du privé.

La répartition des admissibles par académie fait apparaître que, comme en 2006, 2005 et 2004, près de la moitié sont inscrits dans l'une des trois académies de l'Île-de-France (Paris/Créteil/Versailles), soit 20 candidats. Viennent ensuite les académies de Lyon (10), Bordeaux (6), Lille et Montpellier (2), enfin, avec un seul admissible, les académies de Grenoble, la Guadeloupe, Nantes et Rennes. Toutefois, encore convient-il de noter que dans l'académie de Lyon sont comptés les élèves de l'ENS de cette ville. La performance de l'académie de Bordeaux mérite d'être soulignée, car cette académie continue à se distinguer. La répartition par sexe – 25 hommes et 19 femmes - est très différente de celle observée en 2006 (28 femmes et 22 hommes) ou en 2003 (36 femmes et 27 hommes), mais se rapproche de celles constatées en 2005 (36 hommes et 27 femmes) et en 2004 (34 hommes et 25 femmes), ce qui montre que cette répartition est très variable d'une année à l'autre.

Bilan général de l'admission

Un seul candidat admissible a été défaillant. Parmi les 43 candidats non éliminés, 23 ont été admis, tous les postes offerts ayant été ainsi pourvus. La moyenne des notes des candidats reçus s'établit à 12.7 (contre 13.0 en 2006, 11.8 en 2005, 12.6 en 2004, 13.2 en 2003 et 12.5 en 2002). La moyenne des notes des 43 candidats non éliminés s'élève à 11.1 (11.4 en 2006, 10.95 en 2005, 10.85 en 2004). La note moyenne pour les seules épreuves d'admission est de 12.1 pour les 23 admis (12.7 en 2006, 11.8 en 2005 et 11.9 en 2004) et de 9.8 pour les 43 admissibles non éliminés (9.9 en 2006, 9.4 en 2005 et 9.9 en 2004).

Le major de ce concours a obtenu une moyenne générale de 16.4, ce qui constitue une performance remarquable (14.45 en 2006 et 14.75 en 2005). Le dernier admis a une moyenne de 10.85 (11.75 en 2006, 10.35 en 2005, 11.0 en 2004, 11.6 en 2003 et 10.6 en 2002). Parmi les candidat reçus, aucun n'a une moyenne à l'écrit inférieure à 10, la note moyenne la plus basse à l'écrit parmi les reçus étant de 10.8 (11.4 en 2006).

La plus faible moyenne à l'oral parmi les candidats admis s'élève à 7.9 (10.3 en 2006, 8.2 en 2005 et 7.4 en 2004). Parmi les admis, quatre ont une moyenne générale $\geq 14 / 20$ comme en 2006 (5 en 2005 et 7 en 2004). Ces résultats montrent donc une certaine stabilité dans le temps et que certaines prestations à l'oral ont été très satisfaisantes.

Les élèves d'une ENS (14 admissibles) constituent la catégorie la plus importante des admis – 12 sur 23 - (15 sur 23 en 2006, 19 sur 33 en 2005), soit 52 % des lauréats. Le deuxième groupe est celui des 8 étudiants hors IUFM (sur 19 admissibles), les 3 autres admis étant deux étudiants en IUFM et un agent non titulaire de l'éducation nationale.

La répartition par sexe est assez équilibrée : 10 femmes et 13 hommes (13 femmes et 10 hommes en 2006, 17 femmes et 16 hommes en 2005 ; 18 hommes et 12 femmes en 2004). Les 11 admis les plus jeunes sont nés en 1984 (23 ans) et le plus âgé est né en 1979 (28 ans). S'agissant de la répartition par académies, 12 admis viennent des trois académies d'Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles), puis viennent celles de Lyon (6), Bordeaux (3), et Lille et Montpellier (1).

Au total, la session 2007 ne marque donc pas d'infléchissement significatif par rapport aux sessions précédentes. Une attention très marquée a été accordée par le jury, tant à l'écrit qu'à l'oral, aux qualités de clarté d'expression et à la capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire, car celles-ci sont des aspects particulièrement importants des compétences attendues d'un enseignant. Tant à l'écrit qu'à l'oral, le plan de l'exposé doit être annoncé clairement et les parties et sous-parties doivent être nettement perceptibles. Un plan en deux parties n'a rien d'obligatoire, mais il est recommandé de ne pas dépasser trois parties et de respecter autant que possible un équilibre entre les parties et sous-parties. Enfin, il est inacceptable qu'un nombre élevé de copies soient truffées de fautes d'orthographe, dont certaines montrent une ignorance des règles les plus élémentaires de la grammaire.

Je tiens à remercier la direction des ressources humaines du ministère pour son soutien logistique, le personnel du lycée Voltaire à Paris, notamment son proviseur, pour la qualité de l'accueil, enfin les membres du jury et les jeunes surveillants pour les très bonnes conditions et le climat serein dans lesquelles ont pu se dérouler les épreuves orales du concours.

Alain MICHEL
Président du jury

RAPPORT SUR L'EPREUVE ECRITE DE SCIENCES ECONOMIQUES

Jury : Jacques Le Cacheux, Pierre-André Corpron, Florence Lefresne, Valérie Oheix, Laurence Scialom et Didier Vin-Datiché

Le jury a corrigé 192 copies (dont deux copies blanches). Les notes se sont étagées de 1 à 16. Leur répartition (en pourcentage) a évolué ces dernières années de la manière suivante :

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
0 ou 1 copies blanches ou niveau nul	15.4	12.2	11.5	11.5	15.1	5.8	5.9	3.6
2 à 4 manque de sérieux	18.1	24.4	29.3	26.0	32.3	20.3	18.7	20.3
5 à 9 sujet non ou mal traité	32.9	39.8	37.6	31.5	33.8	37.7	42.3	51.6
10 ou plus	33.6	23.6	21.6	30.0	18.8	36.2	33.1	24.5

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 7.4 contre 8.1 en 2006 et en 2005, et 5.9 en 2004. Par rapport aux années précédentes, on constate comme en 2006 et 2005 une baisse de la part des copies très faibles. En revanche, le pourcentage de copies ayant obtenu la moyenne est plus faible qu'en 2006 et 2005. De même, le nombre de très bonnes copies est sensiblement moins élevé : 5 % des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14, contre 12 % en 2006, 21 % en 2005 et 10 % en 2004.

La grille de notation

La grille utilisée les années précédentes a été reprise sans changement. Elle distingue cinq groupes de copies :

- 0 à 3 : copie blanche, non-repérage du sujet, connaissances nulles ou très faibles, énoncé de vagues généralités.

- 4 à 6 : sujet abordé sans problématique explicite ou réellement mise en œuvre, connaissances superficielles conduisant à une carence de raisonnement et d'argumentation.

- 7 à 9 : une problématique est mise en œuvre, mais est insuffisamment respectée, notamment faute d'une connaissance suffisante du sujet ; des parties franchement déséquilibrées peuvent constituer un signe de cette insuffisance. Le plan n'est pas très pertinent.

- 10 à 14 : problématique annoncée et maîtrisée, témoignant d'une connaissance correcte du sujet et d'une capacité à ordonner les arguments et à les appuyer sur des références et des analyses factuelles.

- 15 et plus : copie manifestant une qualité particulière de raisonnement économique, une culture de haut niveau, une maîtrise personnelle du sujet pouvant aller jusqu'à l'énoncé dûment argumenté de thèses originales.

Cette grille de notation est également utilisée dans les autres épreuves écrites.

Sujet : Existe-t-il un marché du travail européen ?

Quelques remarques générales sur le sujet et sur les copies

L'hétérogénéité des copies est frappante. Le premier quartile souscrit difficilement aux exigences du concours : culture économique faible tant empirique que théorique, plan sans problématique ou déséquilibré, parfois même syntaxe et orthographe approximatives. Les principales remarques portent sur les deux quartiles suivants, le dernier étant par définition plus à l'abri de la critique (quelques copies témoignant d'une très bonne maîtrise du sujet) :

Au plan empirique :

- Connaissance insuffisante des institutions du marché du travail et de la diversité de celles-ci au sein de l'Union Européenne, ce qui laisse prise à de nombreuses idées reçues. Ainsi, selon plusieurs candidats, le salaire minimum au Royaume-Uni serait d'un niveau très faible, alors qu'il est désormais à parité avec le SMIC ; ou encore, les travailleurs des PECO seraient dénués de qualification... Lorsque ces institutions sont mises en scène, c'est souvent de façon statique. L'Allemagne continuerait d'incarner un modèle de protection sociale à toute épreuve, sans que les réformes du marché du travail ou bien celle des retraites soient évoquées.

- Plus faible encore est la connaissance des institutions européennes : le cadre légal en matière de mobilité des travailleurs au sein de l'Union (ex : différence entre un travailleur migrant et un travailleur détaché) ; l'ensemble des directives européennes ; la stratégie européenne pour l'emploi, ses instruments (la MOC) et son évaluation sont très largement méconnus. Et au sein des institutions, les acteurs eux-mêmes (acteurs publics et acteurs sociaux par exemple) sont peu évoqués : un(e) candidat(e) allant même jusqu'à suggérer la mise en place d'une organisation des salariés au plan européen, comme si cela n'existait pas déjà.

Au plan analytique :

- La discussion de la catégorie de marché du travail est en général présente, Keynes étant le plus souvent mobilisé pour une mise à distance critique du cadre walrasien, mais malheureusement souvent circonscrite à l'introduction. Les approches microéconomiques sont largement privilégiées, un peu comme si les candidats s'enfermaient eux-mêmes dans le cadre des « réformes structurelles ». Peu tentent un lien entre le niveau macroéconomique (analyse du *policy mix* et de sa déclinaison par les pays de l'Union) et celui des réponses possibles au sujet posé.
- La question de la diversité nationale au sein de l'Union est classiquement référée à la « boîte noire » de la culture ou aux effets de *path dependency*, sans discuter plus avant la dynamisation des institutions nationales et le cadre théorique qui permettrait d'en rendre en compte.
- La thèse de la convergence économique semble trop souvent admise sans réflexion critique, comme un effet évident de la mondialisation.
- La théorie standard est souvent réduite à sa version canonique et mal connue dans ses modélisations plus récentes (modèles de coalitions, ou de civisme...).
- Les études économétriques dans le champ de l'emploi sont également mal connues (liens créations d'emploi/minima salariaux ou créations d'emploi/LPE par exemple). La théorie est ainsi peu mise à l'épreuve empirique.

Eléments de corrigé

Marché du travail : de quoi parle-t-on ?

Objet de controverses fondamentales dans l'analyse économique, certains refusant même d'utiliser la notion. N'est-ce-pas l'enjeu de la « révolution keynésienne » ou de *La grande transformation* de Polanyi ? Traditionnellement, deux perspectives se distinguent (Gazier, 1990 ; Redor, 1999 ; Leclercq, 1999) :

- La théorie standard applique au travail ses principes généraux d'analyse des marchés. La version canonique walrasienne cède la place à des versions plus raffinées, prenant en compte l'hétérogénéité du travail (capital humain) et l'imperfection des marchés : information incomplète et incertitude, existence de coalitions, de réglementations, voire de discriminations...(Perrot, 1995). Les préconisations se fédèrent autour d'un même principe : tout renforcement des mécanismes de concurrence rapproche de l'optimum. L'objectif est donc de « réformer les marchés du travail » pour approcher cet optimum.
- Le second courant qui peut être qualifié d'« institutionnaliste » définit le marché du travail comme le produit d'un ensemble de règles, normes, conventions ou institutions qui assurent la régulation sociale des conditions de l'échange. Courant lui-même constitué de familles hétérogènes (néo-institutionnalistes, conventionnalistes, régulationnistes,...). Leur objet est l'étude de ces règles, normes, institutions...comme facteurs de cohérence et de contradictions dans les compromis qui sous-tendent la dynamique économique et sociale globale.

Interprétation du sujet, proposition de plan

La question suppose bien entendu de maîtriser le cadre théorique évoqué ci-dessus, notamment sous l'angle du statut conféré aux institutions du marché du travail. Contraintes exogènes expliquant indirectement les déséquilibres ou arrangements contractuels permettant de résoudre les problèmes d'imperfection du marché (contrats implicites, salaire d'efficience, négociations salariales...)? Le cadre néo-classique n'offre pas véritablement de modélisation de la variété institutionnelle dans l'espace. Celle-ci n'est jamais son principal objet, compte tenu de la centralité et l'universalité du modèle d'ajustement des prix et des quantités. Le sujet invite pourtant à réfléchir à cette variété, en confrontant les espaces nationaux à la structuration possible d'institutions de marché du travail au niveau européen (au sens de l'UE...élargie, et de l'UM au sein de l'UE). L'élan spontané est plutôt de répondre « non » à la question. Deux thématiques récurrentes inviteraient à l'inverse à fonder une réponse positive. Il s'agit de les discuter. En premier lieu, la vieille lune de « l'eurosclérose » alimente l'idée d'une spécificité de l'Europe au regard des Etats-Unis et du Japon. En second lieu et plus essentiellement, la question sous-jacente est celle de la convergence et des fondements institutionnels possibles de cette dernière.

I – Marchés du travail en Europe : de la spécificité « externe » à la diversité interne

I-1. Les indices d'une spécificité « externe ».

Au sein de la Triade, les performances du marché du travail de la zone Europe (même en s'en tenant à l'UE des 15) laissent apparaître depuis plusieurs décennies de forts contrastes avec celles des Etats-Unis et du Japon, au désavantage de la première (et ce quel que soit l'indicateur : taux d'emploi, créations d'emploi, taux de chômage...). Le FMI en 1999 va même jusqu'à qualifier de « remarquable », l'échec de l'Europe de ce point de vue. On rejoint la thèse de l'eurosclérose évoquée par Herbert Giersch. Les institutions du marché du travail (mode de fixation des salaires et politiques redistributives) auraient empêché l'Europe de profiter de la croissance liée à la nouvelle économie. On retrouve le fameux dilemme inégalités/chômage. L'ouvrage théorique de référence est celui de Layard/Nickell (1991) (modèle PS/WS) qui propose une représentation parfaitement non-keynésienne, où le taux de chômage dépend de la « pression salariale » et des « chocs nominaux », mais est totalement déconnecté de la demande. Sans aller plus loin dans la comparaison Europe/E-U, on pourra simplement faire valoir que les indicateurs de modération salariale (salaire réel par tête, coût salarial unitaire, part salariale) ont évolué plutôt à l'avantage de l'Europe. C'est paradoxalement la zone qui a consenti le plus d'efforts en matière de modération qui a créé le moins d'emplois. Le différentiel de créations d'emploi entre Europe et E-U s'explique principalement par un différentiel de croissance et surtout par l'augmentation plus rapide du contenu en emploi de la croissance. Bref, la « spécificité européenne » n'est pas nécessairement là où l'on croit... Elle recouvre par ailleurs à une forte hétérogénéité interne.

I-2. La diversité des marchés du travail en Europe.

Les performances d'emploi et de chômage sont au moins aussi contrastées entre pays européens qu'entre les trois de la Triade (cf. ouvrage de l'IRES : *Les marchés du travail en Europe*, coll. Repères). La réponse négative à la question posée par le sujet saute aux yeux. Mais comment en rendre compte de manière rigoureuse ?

► Une lecture fonctionnaliste du rôle des institutions du marché du travail

Dans la vision standard, les institutions sont exclusivement lues à travers leur fonction d'adjuvant ou d'entrave au marché. Les préoccupations méthodologiques tournent autour de la construction d'indicateurs synthétiques permettant de mesurer ces institutions (et ce faisant d'étalonner les différents pays) et de la modélisation économétrique autorisant d'en évaluer les effets sur l'emploi et le chômage. Quatre dimensions institutionnelles sont au cœur de ces préoccupations : la réglementation de l'emploi (cf. indicateur synthétique de LPE construit à partir de 18 indicateurs primaires par l'OCDE) ; le mode de négociation des salaires (Bruno et Sachs, 1985 ; Calmfors, Driffill, 1988 ; Cahuc et Zylberberg, 1997) ; l'existence et le niveau relatif du salaire minimum (pour une synthèse, voir Gautié, 1998 sur le coût du travail) ; la politique active de l'emploi et l'indemnisation du chômage (littérature OCDE, Hoang-Ngoc, 2000, L'Horty, 2006). Sans avoir à rendre compte de l'ensemble de ces travaux, on soulignera : 1) qu'ils mettent en évidence l'absence d'homogénéité des caractéristiques institutionnelles des pays européens ; 2) qu'ils débouchent sur des résultats très mitigés quant à la relation directe entre institutions et performances du marché du travail. Par exemple : la réglementation de l'emploi aurait un impact sur la durée du chômage et sa répartition catégorielle, mais ces effets sur l'emploi restent infondés au plan empirique (*Perspectives de l'emploi*, 2004). Dans le même ordre d'idées, après une longue tradition d'études sur les effets emploi du salaire minimum (Card et Krueger, 1995 ; Machin et Manning, 1996 ; Dolado et alii, 1996...), l'OCDE fait état de la même incertitude et en vient à préconiser leur hausse pour lutter contre la pauvreté (*Perspectives de l'emploi*, 2006).

► L'accent mis sur les cohérences nationales

Les accrochages institutionnels de chacun des marchés du travail nationaux sont multiples : système de formation professionnelle, réglementations du contrat, politiques sociales, fiscales, salariales, relations professionnelles... On est en droit d'attendre des candidats qu'ils fournissent des repérages théoriques pour penser cette diversité. Ex : la théorie des effets sociétaux (Maurice, Sellier et Silvestre, 1982 ; Marsden, 1989, 1999 ; Eyraud, Marsden et Silvestre, 1990) mobilise la typologie segmentationniste des marchés internes, professionnels et externes, et met l'accent sur la congruence des institutions du travail au sein de chaque ensemble national à partir des trois dimensions du rapport salarial : le rapport organisationnel (système de travail, de qualification et de mobilité de la main-d'œuvre), le rapport industriel (forme du conflit et de la négociation), et le rapport éducatif. Ou encore la typologie d'Esping-Andersen (dont la thèse de la de-commodification peut être discutée) s'appuie sur les régimes de protection sociale et peut être articulée à celle des régimes d'emploi (Gazier et Lechevalier, 2006) voire des régimes de politiques d'emploi (Gautié et Barbier, 1998). Ces typologies méritent un regard critique et doivent être confrontées aux transformations de

l'emploi depuis une vingtaine d'années : crise des marchés internes (Gautié, 2003) ; flux de passage de plus en plus nombreux et diversifiés entre espaces hétérogènes et déplacement permanent des frontières entre ces espaces (re-segmentation du marché du travail, hybridation des marchés internes et des marchés externes...(Lefresne 2002). Bref, les spécificités nationales, tout en connaissant des sentiers de dépendance sont elles-mêmes évolutives...Certes la tendance à l'accroissement de la flexibilité dans la formation des salaires et dans la gestion de l'emploi et de la durée du travail est commune, mais les modes d'organisation de cette évolution sont fortement différenciés.

► **Les modèles ne sont pas toujours là où l'on croit...**

Compte tenu du faible taux de chômage qui les caractérise, les exemples danois et britannique sont devenus des références incontournables dans les débats sur l'emploi. Dans ces deux pays, le contrat de travail est faiblement encadré juridiquement et les rotations sur le marché du travail sont importantes. Est-ce l'origine des performances ?

- Au R-U, le contrat de travail est peu encadré mais cela était déjà le cas lorsque ce pays connaissait un chômage à deux chiffres, au début des années 1990. Et la tendance serait plutôt celle d'un renforcement des protections (salaire minimum désormais à parité avec le SMIC ; application des directives européennes sur le CDD et le temps partiel ; renforcement de la négociation collective). Les créations nettes d'emploi, plus nombreuses outre-Manche qu'en France sur la dernière décennie (1 million en plus) résultent en réalité d'un différentiel de croissance significatif du PIB soutenue par une politique budgétaire très active (dépenses publiques, en % du PIB, désormais plus fortes qu'en Allemagne). Second non-dit : la clé du chômage faible réside dans un report significatif sur l'inactivité (alors que la population en âge de travailler a crû sur la dernière décennie, le nombre d'actifs a stagné et même baissé dans le cas des hommes ; les titulaires du régime d'invalidité sont deux fois et demie plus nombreux que les chômeurs indemnisés).
- Au Danemark, la croissance du PIB a été plus rapide qu'en France (0,5 point en moyenne sur la dernière décennie) mais paradoxalement, celle de l'emploi du secteur privé y a été en moyenne plus faible (0,4 % en moyenne annuelle contre 2,3 % en France). Ce n'est donc pas le dynamisme de l'emploi qui explique la baisse du chômage mais là aussi l'évolution de la population active. Le taux d'activité a chuté, entre 1990 et 2004, de 8 points pour les 15-24 ans et de 3 points pour les 25-54 ans (le taux d'emploi restant à un niveau très élevé).

Le modèle rêvé de « marché du travail européen » incarne le principe de « **flexi-sécurité** » (au cœur d'un grand nombre de rapports récents). L'exemple danois (articulation entre une forte mobilité des travailleurs reliée à la nature du système productif - tissu de PME ; haut niveau de formation et de protection sociale ; et politique active de l'emploi, régulée par les partenaires sociaux) montre que la sécurisation des trajectoires professionnelles ne doit pas être perçue comme un *trade off* entre salariés et patronat échangeant flexibilité contre protection : c'est la condition même de régulation économique du système. L'indemnisation du chômage et la qualité du service de l'emploi jouent un rôle fonctionnel positif en facilitant les adaptations de l'appareil productif tout en minimisant le coût social. La question de la transférabilité doit être posée : application à un appareil productif

différent (poids des grosses entreprises) ; niveau de prélèvements obligatoires nécessaires ; attention portée à la qualité de l'emploi ; « surveillance » par la négociation collective ; taux de syndicalisation ; niveau de civisme élevé (Algan et Cahuc, 2006).

II - Convergence des marchés du travail dans l'Union européenne ?

II. 1. La mise en place d'un cadre d'action

► Marché unique et libre circulation des travailleurs

En théorie, ce cadre favorise les migrations des zones à faibles salaires et fort chômage vers les zones où l'emploi progresse et où les salaires sont plus élevés. Instruments : article 48 du Traité de Rome (quatre droits pour les travailleurs : postuler aux emplois offerts ; circuler librement ; séjourner librement sur le territoire en cas d'embauche ; y demeurer après avoir occupé un emploi). Pour les non-salariés, libre établissement dans un pays de la Communauté.

Dans la réalité, les flux migratoires internes à l'Union restent limités et le plus souvent temporaires : missions à l'étranger, étudiants, mutations au sein d'entreprise multinationales et désignent numériquement principalement des populations non-européennes (le nouveau schéma est celui de migrants de l'Est et du Sud qui entrent dans l'UE dans les Etats membres du sud ou en Irlande, sur les emplois les plus précaires, puis migrent vers des emplois de meilleure qualité dans les pays centraux de l'UE, voir Mouhoud et Oudinet, 2003) ; les migrations européennes se font plutôt entre grandes régions au sein d'un même pays (Länder de l'Est vers ceux de l'Ouest, Italie du Sud vers Italie du Nord). Les obstacles sont connus : les barrières linguistiques et culturelles encore significatives (Mantel, 1993) ; absence d'harmonisation des conditions d'accès à l'emploi, ; absence d'équivalence des diplômes et certifications professionnelles (enjeux du processus de Copenhague de 2002, recherche d'un Cadre européen des certifications professionnelles - CECP - et d'un système européen de capitalisation et de transfert d'unités, ECVET) ; absence de transférabilité des droits sociaux, indemnités du chômage et retraites complémentaires en particulier). Si la mobilité joue aux Etats-Unis un rôle d'égalisation des taux de chômage, c'est très loin d'être le cas en Europe. Les risques de *dumping* social par migrations internes ont toutefois été sensiblement accrus avec l'élargissement de l'UE qui a octroyé depuis le 1^{er} mai 2004, la libre circulation des services aux entreprises des pays d'Europe centrale et orientale où les salaires sont beaucoup plus faibles. Le statut de travailleur détaché dans le cadre de la libre circulation de services n'est pas le même que celui du salarié migrant dans le cadre de la libre circulation des travailleurs, le second est soumis au droit social du pays d'accueil tandis que le premier ne l'est pas (cf. débat qui a eu lieu en Suède avec l'affaire Vaxholm, implantation de sous-traitants baltes, voir *Chronique Internationale de L'IREES* de novembre 2006 sur les minima salariaux).

► Le clivage fondateur entre l'économie et le social.

Depuis le traité de Rome, les institutions européennes font le marché et ont pour finalité de renforcer la concurrence, mais les politiques sociales demeurent de la responsabilité des Etats. Il en a longtemps résulté une vision segmentée de l'emploi cantonné aux bénéfices attendus du marché communautaire d'un côté mais subordonné aux politiques nationales de l'autre. L'Europe sociale

(sommet de Paris de 1972, de Fontainebleau en 1984, Charte communautaire des droits sociaux en 1989 que le R-U refuse de signer, protocole social de Maastricht en 1992, intégré au traité d'Amsterdam en 1997,...Nice...,Traité constitutionnel) a toujours subi la marque de cette ambiguïté fondatrice : l'affichage d'une convergence sur des grands objectifs consensuels – suffisamment larges - permettant en réalité de légitimer des politiques nationales restées sur le fond très différentes et souhaitant le rester.

► Le processus de Luxembourg et l'action sur les normes d'emploi et de chômage

Luxembourg (1997) constitue une rupture : base juridique et méthode de coordination pour les politiques de l'emploi à l'échelle européenne... Dans un premier temps, développement de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) dans une relative autonomie de l'espace aménagé par les grandes orientations de la politique économique (GOPE). Lisbonne (2000) est une étape essentielle, le SEE devient la 1^{ère} expérimentation d'ampleur de la méthode ouverte de coordination (MOC), étendue par ailleurs à d'autres politiques sociales (retraites, inclusion sociale) et parce qu'est demandée une meilleure prise en compte des questions d'emploi par les GOPE.

Bien qu'elle ne mobilise aucun financement spécifique et demeure formellement non contraignante, la SEE est porteuse de normes. L'énoncé d'objectifs communs, la démarche d'étalonnage comparé des performances (*benchmarking*), le repérage et la diffusion de « bonnes pratiques », l'usage d'une rhétorique influente, bien que peu stabilisée, la production d'un nombre impressionnant de documents... conditionnent et légitiment en partie les orientations mêmes des politiques nationales. En prenant appui sur les orientations centrales de la SEE, l'action sur les règles du marché du travail peut être vue sous trois angles :

- Impact sur la catégorie de chômage. En fixant comme prioritaire un objectif d'élévation des taux d'emploi, les politiques d'emploi participent de la déconstruction de la catégorie de chômage, dans un mouvement symétrique à celui de son « invention ». La conception extensive de l'emploi rejoindrait l'objectif de baisse du NAIRU au centre la politique économique et monétaire (Salais ; Raveaud, 2004).
- Action sur les normes d'emploi. Par le jeu d'incitations financières ou de contraintes portant sur les demandeurs d'emploi, les politiques actives contribuent à étendre des statuts contribuant à la dé-régulation du MT, tout en se fondant sur une légitimité de discriminations positives.
- Impact sur les représentations de l'État social. La dynamique centrale de l'activation ravive la tension entre une conception social-universaliste des droits et des devoirs à la scandinave et une représentation libérale du chômeur-passager clandestin, qu'il s'agit de mieux contrôler et de mieux canaliser vers les emplois disponibles (mise en cohérence des institutions de placement et d'indemnisation).

Au total, deux tendances à l'œuvre : d'une part, l'enclenchement d'une dynamique active de concertation engendrant des effets d'apprentissage réels (rapprochement des administrations de l'emploi, voire des partenaires sociaux, entre les différents pays), multipliant les échanges et les expertises croisées (*peer reviews*), autorisant des formes de coordination plus ou moins normative (PNAE, *benchmarking*) ; et d'autre part, une absence de convergence réelle quant aux résultats et quant aux principes d'action mobilisés. En dépit d'un ralliement aux grands objectifs fondamentaux et

aux lignes directrices communes, ni les performances observées sur le marché du travail, ni les conceptions de la politique de l'emploi ne convergent véritablement (Barbier, 2002 ; Serrano, 2004 ; Lefresne et Tuchsirer, 2006).

II.2. Cohérence de la politique communautaire ? et scénarios pour un modèle social européen

► Quel cadre cognitif collectif ?

Les grands objectifs définis lors des sommets européens donnent lieu à des recommandations plus ou moins stables qui peuvent se prêter à des interprétations plurielles. Ainsi, le rapport Wim Kok (2003) de la *Task Force* pour l'emploi pointe les retards pris par la stratégie de Lisbonne visant la mobilisation quantitative et l'amélioration qualitative des ressources en main-d'œuvre (*life long learning*, qualité de l'emploi) ainsi qu'une plus grande cohésion sociale. Il appelle à un certain nombre de réformes afin d'accroître le capital humain ; la production d'une co-responsabilité entre salariés et employeurs dans la stimulation du vieillissement actif et dans la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie. D'un côté, il souligne l'intérêt des expériences de sécurisation des trajectoires par une mutualisation des coûts afférents à ces transitions et incite à combattre une segmentation trop forte du marché du travail. De l'autre, il se rallie volontiers à la proposition d'allègement des coûts de licenciement. La confrontation des performances nationales le conduit à louer les mérites tant du Royaume-Uni que de la Suède et du Danemark, sans interrogation critique sur les orientations contrastées de ces pays en matière de politique d'emploi.

► La prégnance du *policy mix* et les risques d'une convergence par le bas

La synchronisation des GOPE et de la SEE prend la forme d'une subordination de la seconde aux instances de décision qui définissent les premières. Le *policy mix* reste la doctrine, autour du triptyque « Bruxelles-Francfort-Washington » (Fitoussi et Saraceno, 2005). Les politiques macroéconomiques visent la stabilité, les réformes structurelles accroissent la compétitivité. La monnaie pour l'inflation, la politique budgétaire pour les finances publiques et la croissance ne peut venir que des réformes du marché du travail. Si l'objectif d'élévation des taux d'emploi est perçu comme celui d'un simple élargissement de la mobilisation des forces de travail, notamment sous l'effet des politiques d'activation et d'intéressement sans ambition de qualité et de productivité, le risque est que la cohérence communautaire s'opère dans la voie dangereuse de la déflation. D'autant que les « réformes structurelles » des marchés du travail sont désormais au cœur des stratégies non-coopératives de désinflation compétitive (Creel et Le Cacheux, 2006). L'élargissement (PECO) affaiblit les instances de coordination et renforce les tentations opportunistes de certains Etats membres. Les dévaluations compétitives ne sont plus possibles dans le cadre de l'Union monétaire... Concurrence fiscale, modération salariale, *dumping* social, améliorant les coûts relatifs de production sont alors privilégiés par les gouvernements nationaux. On peut évoquer la situation en Allemagne où les coûts relatifs ont connu une baisse substantielle (notamment par rapport à certaines économies du Sud de l'Europe) sous l'effet des réformes du marché du travail (lois dites Hartz IV, voir Chagny, 2005, ou Pesin et Strassel, 2006) et plus récemment de l'augmentation de la TVA. Contrairement à ce qui se

passer dans les petits pays dont le PIB et l'emploi sont très sensibles aux coûts relatifs, la stratégie de l'Allemagne débouche, à moyen terme, sur des effets négatifs massifs pour ses partenaires européens et pour la croissance en Europe. Elle aboutit à aligner les normes productives sur la seule compétitivité par les coûts...

► **Les conditions d'une convergence par le haut.**

Il s'agit d'opter pour d'autres modalités d'insertion dans la mondialisation : accent mis sur les éléments hors-prix de la compétitivité ou encore sur les gains de productivité permettant de faire baisser les coûts relatifs sans dépression excessive des salaires (rôle de la R/D au Japon). Cela suppose une maîtrise des données macroéconomiques de soutien de la demande intérieure (attention à l'économie non tournée vers l'exportation) et un rôle actif du secteur public dans le financement des gains de productivité (formation, R/D,...). On retrouve bien l'objectif de Lisbonne : l'économie basée sur la connaissance, la plus compétitive... L'engagement vers des solutions coopératives suppose un rôle actif du cadre communautaire. Or le bilan décevant de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne à mi-parcours (Foden et Magnusson 2003 ; Zeitlin et Pochet 2005) et la difficulté à lui donner une nouvelle impulsion dans un contexte de forte atonie de la croissance n'ont pas débouché sur une réforme du pacte de stabilité. Le Conseil européen de mars 2005 hésite entre des règles de coordination plus complexes et une autonomie réaffirmée des politiques nationales. La stratégie de Lisbonne souffre en fait d'un double problème : d'une part, elle n'opère pas d'articulation explicite, dans son contenu, entre la qualité de l'emploi comme source de productivité et l'objectif d'une politique de plein emploi soutenu par de la croissance ; d'autre part, elle ne s'appuie pas suffisamment, dans sa mise en action, sur l'implication effective des acteurs politiques et sociaux prioritairement mobilisés sur leur agenda national. D'autres voix s'élèvent pour préconiser un meilleur équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale de la stratégie de Lisbonne et pour concevoir la protection de l'environnement, des droits sociaux et la qualité de l'emploi comme des facteurs productifs (Persson et Socrates 2005 ; Notre Europe, 2005).

► **Les scénarios possibles.**

L'un des enjeux majeurs réside non pas dans un alignement complet et illusoire des politiques d'emploi nationales mais dans la clarification des débats autour des scénarios possibles en matière d'emploi et de protection sociale en Europe. Autrement dit, l'émergence et la crédibilité d'un niveau communautaire de régulation des politiques d'emploi dépendent de l'explicitation des référentiels en présence. On peut penser que les partenaires sociaux au niveau national et européen ont un rôle clé à jouer dans cette clarification. On peut s'appuyer ici sur les typologies proposées respectivement par Bruno Théret (2002) ; politiquement, 4 voies sont possibles : l'Europe en panne ; l'Europe libérale (fédéralisme à l'américaine) ; le fédéralisme contraignant à l'allemande ou le fédéralisme canadien (plus complexe puisqu'il affirme l'égalité dans la différence) ; et par Bruno Amable (2005) qui, au plan économique, distingue 5 types de capitalisme... Le pire n'est peut être pas certain...

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

Jury : Anne-Marie Arborio, Antoine Bevort, Hélène Buisson-Fenet, Gilles Martin, Alain Michel et François de Singly.

Epreuve du deuxième jour, l'épreuve de sociologie a été passée par 188 candidats. Les notes qui s'évaluaient de 1 à 17/20 (une seule copie blanche), se répartissent comme suit :

	2007	2006	2005
0 ou 1 (copies blanches ou nulles) :	21 copies	17 copies	12 copies
2 à 4 (manque total de sérieux) :	41 »	59 »	57 »
5 à 9 (sujet non traité) :	67 »	76 »	75 »
10 à 12 (copies correctes) :	34 »	37 »	35 »
13 à 15 (bonnes copies) :	19 »	20 »	13 »
> 15 (très bonnes copies) :	5 »	5 »	7 »

La moyenne générale des notes des copies non nulles s'établit à 7,0 une valeur très proche de la moyenne 7,1 constatée en 2006, et identique à celle de 2005 et 2004, celle des admissibles s'élève à 12.2 (11.6 en 2006, 11.4 en 2005 et 11.8 en 2004). Le niveau général est donc à peu près le même que les années précédentes (si l'on tient compte de la baisse du nombre des admissibles). Une seule copie a obtenu la note de 17.

D'une manière générale, la grille des critères d'évaluation des copies présentée pour l'épreuve d'économie s'applique aussi à l'épreuve de sociologie.

Sujet : Quelle est l'importance des aspects culturels dans les conflits sociaux ?

Rappelons que dans l'introduction, il s'agit d'exposer clairement et de justifier le choix de la manière de traiter le sujet, d'analyser les concepts ou notions utilisés, de présenter la problématique générale de l'argumentation et d'annoncer le plan. Le sujet proposé permettait de croiser le thème « les conflits sociaux » et le thème « approches sociologiques de la culture ». Il était donc légitime d'attendre du candidat la mobilisation de nombreuses références et surtout de références variées. La grande faiblesse de beaucoup de copies suggère qu'un bon nombre de candidats semblent avoir fait l'impasse sur le thème des conflits sociaux, considérant à tort que celui-ci étant « sorti » l'an dernier, il pouvait être ignoré cette année. Le jury a été surpris du peu de connaissances théoriques et factuelles et de l'oubli de références aussi évidentes que A. Touraine, R. Inglehart, R. Dahrendorf ou Charles Taylor, par exemple, ainsi que, dans une moindre mesure, de la méconnaissance quasi généralisée des travaux contemporains d'Axel Honneth ou Nancy Fraser. Les problématiques les plus souvent

adoptées ont été particulièrement simplistes via un plan binaire opposant les aspects matériels aux aspects culturels des conflits. Heureusement, les bonnes ou très bonnes copies témoignent d'une solide culture sociologique, d'une mise en perspective historique du sujet et d'un effort personnel de réflexion.

Le sujet pouvait certes sous-entendre une question classique, portant sur le poids croissant des aspects culturels dans l'évolution des conflits. S'il était nécessaire d'aborder sans détour cet implicite et de développer dès lors la thèse tourrainienne (voir aussi R.Inglehart) sur l'avènement de conflits « post-matérialistes », la problématique ne s'y réduisait pourtant pas. De même, les « conflits de civilisation » auxquels peut renvoyer une acception large de « la culture », et à propos desquels l'ouvrage de Samuel Huntington se devait d'être évoqué, ne suffisaient pas à embrasser l'ensemble des « aspects culturels des conflits ». L'introduction nécessitait donc de définir ces aspects.

Dans l'esprit des correcteurs, ils renvoyaient en premier lieu à la part des « cultures de classe » dans l'émergence, le développement et l'issue des conflits sociaux. Le mouvement ouvrier apparaît bien sûr comme l'illustration exemplaire de cette orientation, mais il convenait tout autant de se demander si le constat d'une « institutionnalisation des conflits » (étayée d'exemples socio-historiques) pouvait se comprendre à la lumière d'un mouvement de « moyennisation » des sociétés occidentales.

On était alors incité, souvent dès la première partie, à exposer avec rigueur la thèse marxienne qui fait reposer les conflits de classe sur les contradictions entre rapports productifs et relations de production (et qui ancre donc leur origine dans la sphère du travail) sans pour autant la caricaturer (« le travail » est bien sûr tramé de cultures professionnelles diverses : songeons à l'analyse de W.H.Sewell in *Gens de métier et révolutions*, à celle de E.Thompson, voire à celle de D. Segrestin sur le corporatisme), tout en y apportant une série de nuances, puisque chez Marx, les aspects culturels relèvent de la superstructure - d'où l'importance des critiques de R.Dahrendorf.

Parallèlement, les conflits sociaux comme modes d'expression collectifs de revendications sont porteurs de signes culturellement distinctifs, en même temps qu'ils participent à produire, dans certaines conditions, une série d'éléments identitaires à partir desquels peuvent trouver à se former des « sous-cultures ». Il était alors bienvenu de mobiliser la littérature sur les « nouveaux mouvements sociaux » et plus largement sur le renouvellement des formes d'expression de l'action collective. Renvoyer ces revendications chargées en symboles, axées sur la question de la « reconnaissance » des singularités, à l'analyse macro-sociale de l'évolution des rapports entre Etat et société locale (ce que C.Tilly discerne comme une politisation des « répertoires d'action ») permettait de passer de la notion de « sous-cultures » minoritaires à une acception plus « culturaliste » des formes nationales de contestation collective. De toute évidence, les références politologiques de la bibliographie apparaissaient ici nécessaires.

La formulation du sujet prêtait enfin à réflexion sur le positionnement théorique d'analyses qui donnent priorité à des composantes autres que celles des identités collectives dans l'émergence et le développement des mobilisations (notamment les motivations rationnelles : voir M.Olson, T.Gurr).

Ces commentaires nous amènent à proposer, parmi les plans possibles, le plan suivant :

1 / Si la thèse marxienne explique l'avènement des conflits sociaux à la lumière de rapports productifs dans lesquels les aspects culturels demeurent secondaires, les analyses socio-historiques du mouvement ouvrier insistent davantage sur l'existence de normes, de pratiques et de valeurs collectives qui nourrissent les rapports de force entre groupes sociaux à forte identité culturelle, même si « les groupes ouvriers » apparaissent bien plus hétérogènes que « la classe prolétarienne » le laisserait croire.

2 / Une tendance à la pacification des rapports sociaux, ou du moins à l'institutionnalisation des relations professionnelles, révélatrice pour certains de la « fin des ouvriers » et d'une forme centrale de culture militante, pour d'autres de l'importance croissante de motivations rationnelles agrégées dans les mobilisations, s'accompagne cependant de revendications axées davantage sur la demande de reconnaissance identitaire, et de répertoires d'action plus symboliques. Le syncrétisme des « nouvelles causes » (altermondialisme, environnement) donne, quant à lui, du fil à retordre aux analystes...à moins que certains conflits apparaissent tout entier portés par le choc de cultures antagonistes.

3 / L'identification à un ensemble de pratiques et de normes partagées, dans la sphère productive ou dans l'affirmation de soi au sein d'un groupe minoritaire, peut aussi s'opposer à la forme « conflit » comme rapport de forces producteur de violence (mouvement pacifiste, groupes réformistes). Parallèlement, l'action collective ne nécessite pas que lui préexiste une « culture du conflit », et l'on peut estimer que c'est non pas en amont, mais dans le cours des mobilisations que se construisent des identités collectives fortes, éventuellement porteuses de traits culturels distinctifs qui subsisteront par la suite.

:

Un autre plan possible en trois parties :

- 1) Des revendications de plus en plus culturelles
- 2) Des répertoires d'action de plus en plus symboliques
- 3) Le conflit au cœur de la construction des identités.

Pour clarifier les défauts à éviter et les qualités à développer, on peut classer les copies en trois grands groupes :

- 1) Les très mauvaises ou mauvaises copies se caractérisent par l'absence ou le manque de références sociologiques, par l'absence ou l'insuffisance de définition conceptuelle des termes, par une problématique déficiente, ou une pseudo problématisation simpliste. La copie apparaît alors comme un essai plus bavard qu'argumenté.
- 2) Les copies moyennes, dans lesquelles il y a des références sociologiques, une connaissance de la littérature de base en sociologie et de certaines références plus spécialisées sur le sujet, mais :
 - Soit la réflexion conceptuelle et théorique est lacunaire ; les concepts restent en partie flous, les auteurs sont évoqués par allusions, la problématique n'est pas assez fermement "tenue" et le candidat perd le fil de ce qu'il veut montrer.

- Soit les exemples empiriques ne sont pas bien exploités, venant insuffisamment illustrer ou étayer des arguments précis.
- 3) Les bonnes et très bonnes copies témoignent de connaissances variées et bien maîtrisées de la littérature pertinente, reprennent leurs arguments dans une réflexion personnelle construite autour du sujet, selon un plan rappelant et discutant en introduction les concepts et posant correctement le problème.

Pour conclure, rappelons, comme tous les ans, quelques conseils traditionnels de forme. Il faut soigner l'orthographe, l'écriture et le style (les familiarités avec les auteurs, et/ou avec le correcteur sont malvenues). Il faut également veiller à garder une certaine neutralité quand on présente des exemples, notamment quand il s'agit d'actualité récente.

RAPPORT SUR L'EPREUVE ECRITE DE DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE

Jury : Marine de Lassalle (Université Strasbourg III Robert Schuman) et Yves Déloye (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

Sujet : « Quels sont les effets de la construction communautaire sur le devenir de l'Etat en Europe ? »

Répartition des 79 copies selon la note

Note sur vingt	Distribution des notes
1	1
2	4
3	3
4	1
5	5
6	4
7	6
8	7
9	3
10	9
11	7
12	8
13	6
14	10
15	1
16	2
17	2
Moyenne	9,6 /20

Structure des notes :

De 1 à 5 : 14 copies, soit 17, 7 % des copies.

De 6 à 9 : 20 copies, soit 25,3 % des copies.

De 10 à 13 : 30 copies, soit 38 % des copies.

Supérieur à 13 : 15 copies, soit 19 % des copies.

Notes étalées de 1 à 17 / 20

La moyenne des notes des candidats : 9.60 (9.00 en 2006, 9.30 en 2005 et 9.25 en 2004).

La première observation à souligner est le fait que l'épreuve de droit public et science politique, proposée depuis quatre ans, a trouvé sa place dans le dispositif du concours. En atteste le nombre de copies corrigées (n = 79, soit le même nombre qu'en 2005 et ce malgré la baisse du nombre de candidats et de postes à pourvoir). Du point de vue du niveau moyen, l'épreuve tend également à se « banaliser » puisque la moyenne (9,6/20, en hausse par rapport à l'année précédente) se rapproche de la moyenne observée pour la 3^{ème} épreuve du concours externe d'agrégation. Sur les quatre derniers concours, la moyenne de cette épreuve se stabilise autour de 9,3/20, ce qui atteste de la capacité des jurys à maintenir les critères d'appréciation de l'épreuve. Observons encore que la répartition des notes conduit à nuancer l'appréciation générale : le nombre de « bonnes » ou « très bonnes copies » (i.e. au-dessus de 13) baisse sensiblement par rapport à la précédente session : 15 copies (19 % des copies) contre 22 (21,8 % des copies) à la session de 2006. Rappelons que la même observation avait été formulée l'année dernière. Ce qui explique que la moyenne de cette épreuve soit largement inférieure à la moyenne obtenue par les seuls admissibles de cette année : 13,6/20¹. Il semble que le sujet posé cette année présentait des difficultés spécifiques sur lesquelles nous allons revenir, difficultés qui ont contribué à rendre le jury moins sévère tout en étant plus sélectif du point de vue de l'attribution des notes supérieures ou égales à 13.

Le sujet proposé cette année présentait la difficulté de reposer sur un segment particulier des connaissances de droit public et de science politique : celui des travaux, en plein développement depuis plusieurs années, portant sur les effets de la construction européenne sur les modèles politiques hérités du passé. En l'occurrence, il s'agissait ici de reprendre le débat important relatif au devenir de l'institution étatique du fait du développement d'une forme institutionnelle nouvelle (l'Union Européenne) reposant tant sur un droit supranational dont l'autorité ne cesse de s'affirmer depuis 1957 (le droit communautaire) que sur un mode de gouvernance multiniveaux qui tend à affecter sensiblement la souveraineté des Etats-Nations européens. C'est l'ensemble de ces métamorphoses que la composition attendue devait envisager. C'est dire si les cinq excellentes copies (15 et plus) sont celles qui ont témoigné de la capacité des candidats à mobiliser non seulement la littérature spécialisée sur le sujet (et notamment celle relevant de la théorie politique du post-nationalisme) mais aussi des connaissances factuelles ou historiques précises sur les remises en cause partielles de la souveraineté de l'Etat-Nation dans l'Europe contemporaine (tant du point de sa capacité à bénéficier de l'identification des citoyens que de mettre en œuvre des politiques publiques dans un cadre élargi).

Dans trop de copies, la lecture du sujet est restée trop institutionnaliste voire juridique. Si cette dimension est, à l'évidence, constitutive du sujet, elle ne saurait suffire. Pas plus, bien sûr, que la vision journalistique. Une fois encore, les bonnes et très bonnes copies sont aussi celles qui ont su mobiliser une perspective comparée (notamment dans le temps), perspective bienvenue pour prendre une saine distance par rapport aux discours ambiants et autres poncifs. Une fois encore, de trop

¹ Un seul candidat a été admissible avec une note inférieure à la moyenne (8/20) à l'épreuve de droit public et de science politique. Tous les autres candidats admissibles ont obtenu à cette épreuve une note supérieure ou égale à 11/20.

nombreuses copies tendent, à l'inverse, à confondre un raisonnement de science politique avec une copie de culture générale, bavarde et superficielle. Et ce d'autant que la maîtrise de la littérature spécialisée est une fois encore largement lacunaire (ce qui est le cas de presque la moitié des copies corrigées). Il en est de même des connaissances techniques et factuelles susceptibles d'éviter les raisonnements par trop généraux. Il convient donc de répéter une fois encore les consignes des trois précédents rapports du jury : le principal étonnement du jury reste qu'un nombre considérable de candidats se présentent à cette épreuve sans une connaissance minimale de la littérature scientifique sur le sujet. Une simple lecture de la bibliographie de l'épreuve, pourtant établie avec soin et publiée au B.O., éviterait un nombre considérable de copies médiocres faute de connaissances réelles sur le thème de l'année.

Enfin, on en saurait trop insister sur l'importance de structurer sa pensée : le plan n'est pas qu'un habillage rhétorique ou un ornement académique : c'est le moyen de soutenir la démonstration, de faire valoir l'idée générale proposée en introduction et d'organiser le déroulement de la réflexion. Cette structure doit être simple, claire et démonstrative. Observons aussi une inquiétante détérioration sur le plan orthographique et grammatical. À l'évidence, il ne s'agit là pas seulement d'une question de forme mais d'un point central dans une copie d'agrégation. Une série d'impératifs auxquels le jury souhaite sensibiliser une fois encore les candidats.

Enfin, on rappellera que pour le programme de cette épreuve, le principe retenu a été de proposer chaque année deux thèmes : l'un à dominante droit public, l'autre à dominante science politique. Mais cette distinction ne doit pas cependant occulter le fait que le jury attend pour tout sujet une double compétence relative aux aspects juridiques et institutionnels et à la démarche de la science politique.

RAPPORT SUR L'EPREUVE ECRITE d'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN

Jury : Isabelle Backouche, Jean-Claude Caron et Judith Rainhorn

103 candidats présents ; une copie blanche.

Répartition des 105 copies selon les notes

	2007	Rappel 2006
2 à 4 :	29	11
5 à 9 :	30	45
10 à 12 :	23	21
13 et 14 :	6	9
15 à 18 :	14	19

Note minimum : 02 (5 copies) ; note maximum : 18 (une copie)

Moyenne des copies : 8.3 (9.3 en 2006 ; 8.6 en 2005 et en 2004 ; 8.3 en 2003 ; 6.9 en 2001)

Moyenne des copies des admissibles : 15.2 comme en 2006 (12.6 en 2005 ; 13.2 en 2004 ; 12.75 en 2003 ; 10.0 en 2001). L'accroissement de la moyenne d'histoire constaté depuis quelques années s'est maintenu. Il témoigne d'un bon travail de préparation de l'épreuve d'histoire auquel les membres du jury sont très sensibles, mais aussi du fait que le sujet ne présentait pas cette année de difficulté particulière. Aucun candidat ayant obtenu à cette épreuve une note inférieure à 10 n'a été admissible. Parmi les 23 candidats ayant eu une note au moins égale à 12/20, 16 ont été admissibles.

Sujet : La formation des élites en Allemagne, France et Grande-Bretagne de 1815 à 1939

I. Analyse des copies

Les correcteurs ont été étonnés du nombre relativement élevé de copies courtes (moins de quatre pages), ce qui n'a pas été sans incidence sur la moyenne de l'épreuve. Le sujet proposé s'inscrivait pourtant au cœur de la question mise au concours. Il ne s'agit pas tant ici de relayer les propos habituels sur l'insuffisante préparation des candidats que de donner des conseils méthodologiques visant à améliorer les résultats. Il convient ainsi de réfléchir à l'intitulé du sujet : ici, les mots de « formation » et d'« élites » devaient impérativement être définis et le candidat devait également justifier le choix de l'espace et de la chronologie proposés. De cette première analyse, découlent plusieurs possibilités de plan : si ce dernier est correctement justifié, les correcteurs sont ouverts à différentes propositions. Pour prendre un exemple concret, certains candidats ont centré leur propos sur le seul enseignement supérieur, d'autres ont inclus secondaire et supérieur. Autre exemple, la place réciproque de différentes institutions (famille, Eglises, école) pouvait donner lieu à débat.

Plus qu'une accumulation de connaissances mises bout à bout, qu'elles répondent ou non à la question posée, il était nécessaire de s'interroger sur la construction de la réponse en fonction de la spécificité du sujet. Cela pouvait amener le candidat à partir de réflexions contemporaines puisées dans différentes disciplines (sociologie, sciences de l'éducation) pour ensuite historiciser le propos. Pour illustrer le propos, l'intégralité de la période est parcourue par une question centrale : la progressive et relative massification de la formation d'élites dans le secondaire et dans le supérieur témoigne-t-elle d'une démocratisation du système éducatif ? L'idée de démocratisation ne se limitant pas à l'école, il convenait de contextualiser, même rapidement, le sujet : le parallèle avec la

progressive mise en place de sociétés démocratiques mérite d'être souligné. Cependant, beaucoup de candidats ont vu dans le sujet cette seule question de la démocratisation de l'enseignement, qui n'était qu'un des aspects du sujet posé.

L'expérience montre que la prise en compte de la chronologie comme assise de l'articulation du plan et de ses césures est généralement la solution la plus rentable à deux conditions : que la période proposée soit longue (ce qui était le cas ici) et que les coupures soient bien justifiées. En revanche, il fallait éviter à tout prix le passage en revue successif des trois pays (solution heureusement assez rarement utilisée, mais présente tout de même dans plusieurs copies, ce qui est inadmissible à ce niveau...). Quant à un plan thématique, il était possible, mais nécessitait, pour être convaincant, une très solide maîtrise de connaissances relatives au sujet.

Parmi les lacunes ou les insuffisances les plus courantes, signalons les suivantes :

- le mot de formation renvoie aux « formés » (collégiens, lycéens, étudiants), mais aussi aux « formateurs » ; une place, même modeste, devait être réservée aux personnels encadrant la formation de ces jeunes élites ;
- la question du genre : la place de la formation des jeunes filles se révèle progressivement au cours de la période, elle doit donc être abordée de manière comparée, dans le temps et dans l'espace ;
- le contexte de sécularisation croissante des sociétés européennes est fondamental pour expliquer l'évolution de la formation des élites : il faut donc lui accorder une place centrale ;
- si les chiffres n'expliquent pas tout, des données statistiques sont indispensables pour appuyer le propos : leur maîtrise, trop rare, constitue un atout ;
- de même, le recours à des exemples littéraires permet de mettre en avant la représentation de ces jeunes élites en formation : exemples trop rarement relevés dans les copies.

Quelques faiblesses ont été assez partagées :

- le mot « Université » est souvent utilisé mal à propos dans l'espace français : on lui attribue dès l'origine le sens qu'il prendra après la réforme de 1896 ;
- de même, il est fréquent de confondre enseignement laïc et enseignement public : or, avant les réformes Ferry et plus encore les réformes des années 1901-1905, il n'y a pas nécessairement opposition entre enseignement public et enseignement confessionnel ;
- le traitement franco-centré de la question était un peu attendu, mais l'Allemagne est assez souvent perçue comme le parent pauvre du sujet ; les manuels lui accordent pourtant une place importante, y compris avant qu'elle n'existe en tant qu'Etat unifié ;
- faute de temps ou de connaissances, l'entre-deux-guerres a généralement été nettement moins longuement traité ; ainsi les conséquences démographiques, politiques, économiques et sociales de la Première Guerre mondiale, puis de la crise dite de 1929 sont trop rarement évoquées ;
- trop rarement évoquée aussi, la spécificité des réformes éducatives mises en place par le régime nazi ;

- peu de choses dans les copies sur les pratiques éducatives : comment vit la jeunesse dorée dans les collèges (comme ceux tenus par les jésuites, par exemple), en quoi consiste la discipline, quelles réactions suscite-t-elle, etc. ? (sauf sur « Oxbridge », où les pratiques de bizutage semblent bien connues).

II. Définition des termes du sujet et problématique

La formulation du sujet implique l'habituelle réflexion sur les limites spatiales et temporelles proposées, mais surtout une réflexion plus approfondie sur les notions de « formation » et d'« élites ».

Concernant les limites spatiales, il serait bon que les candidats affirment que l'on se situe dans des pays dont le niveau de développement en fait des puissances majeures en Europe et dans le monde, avec une différence à signaler d'emblée entre les cas français et anglais (deux Etats-nations formés depuis longtemps) et le cas allemand (un Etat en construction, qui va précisément s'intéresser de très près à la formation de ses élites comme ciment de son unité nationale). Mais ces Etats sont aussi des modèles culturels développant une approche particulière de la notion de savoir, des formes de sa transmission, de la formation et du rôle des élites. On peut donc déjà soulever la question de modèles nationaux des élites et de leur formation. Une précision sémantique : le libellé du sujet parlant de Grande-Bretagne, cela évacue d'emblée l'Irlande.

Pour les limites chronologiques, outre le rappel nécessaire que la période concernée part du Congrès de Vienne et de la réorganisation afférente de l'Europe, pour arriver à la déflagration de 1939, on peut s'attendre à ce que soient rappelées la guerre de 1870-1871 et celle de 1914-1918 : la première parce que, outre l'affrontement franco-allemand qu'elle génère, elle relève d'une période de conflits divers et variés (des années 1860 à la fin des années 1870) qui correspond à l'émergence d'une nouvelle Europe, avec des Etats au sein desquels la formation des élites devient un enjeu majeur ; la deuxième parce qu'elle va provoquer une saignée des élites formées dans les décennies la précédant et poser la question de la reconstruction du continent, de la confrontation des Etats, vaincus comme vainqueurs, à des crises régionales ou internationales majeures.

Les élites : le mot renvoie à une double perception, qualitative et quantitative. S'il n'est pas facile de chiffrer, en pourcentage, ces élites, il faut rappeler que ces dernières apparaissent comme la frange supérieure de la société. Mais ici, s'agit-il des élites sociales au sens strict du terme, qualifiées par leur seul niveau de revenu, ou des élites professionnelles ou socio-professionnelles, dont la formation constitue l'enjeu majeur de l'Europe durant cette période ? A la différence d'une expression comme « notables », le mot élites, qui au XIXe siècle renvoie au champ de la sélection à l'entrée des grandes Ecoles et des facultés, induit la notion de « mérite ». On n'est donc pas ici seulement dans le domaine de l'inné, mais également dans celui de l'acquis. A la fin du XIXe siècle, le mot ne désigne donc plus, ou plus seulement, les élites sociales, mais les élites méritocratiques, ce qui renforce l'image que la République (mais la chose est identique dans les autres pays) entend donner d'elle-même : un régime

favorisant la mobilité sociale. Avec le développement économique et le rôle croissant de l'Etat, former des élites devient une obligation pour le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Et si le lien entre origine sociale et accès à une formation de niveau supérieur reste une règle fortement respectée, il serait bon d'interroger quand même la question de la progressive ouverture de ces types de formation (démocratisation ?), avec leur diversification aussi (voir le cas allemand en particulier et la mise en place d'un enseignement supérieur technique). Que dire également du développement des grandes écoles (modèle français) ou des écoles spécialisées (ingénieurs) ?

Le mot de « formation » entraîne deux commentaires. Tout d'abord, l'idée que cette formation peut être dispensée dans des institutions ou des milieux extrêmement hétérogènes, y compris pour la catégorie des élites. Si l'éducation universitaire relève d'un modèle partagé (avec des nuances et des particularismes) par les trois pays considérés, que reste-t-il de la transmission des savoirs par le milieu familial et social (éducation des élites « au château ») ? On peut interroger sur ce point les pratiques de la notabilité française comme celles de la *gentry* anglaise ou des *junkers* prussiens. Mais la « formation des élites » doit-elle se limiter aux universités ? Ce qui est vrai en 1815 l'est encore, partiellement certes, mais incontestablement, en 1939 : l'enseignement secondaire, celui des collèges ou des lycées, des *Gymnasien* ou des *Realschulen*, des *Public Schools* ou des *Grammar Schools*, ne concerne qu'une petite partie du corps social, qui relève bien des élites. Il convient donc de considérer l'ensemble enseignement secondaire - enseignement supérieur lorsqu'on évoque la formation des élites.

Mais le mot de formation implique également une double prise en compte : celle des « formés » et celle des « formateurs ». Concernant les formés, qui sont ces élites ? Un public juvénile, issu des classes supérieures dans la hiérarchie sociale propre à chaque pays, avec une réelle mais timide percée des jeunes issus des classes moyennes, et essentiellement masculin, même si l'on enregistre une montée (relative) des élites féminines en devenir. Concernant les formateurs, grâce aux travaux d'histoire comparée menés en particulier par Christophe Charle, on dispose de données fiables sur l'origine sociale et le déroulement de carrière de ces « formateurs ». Enfin, le mot de formation doit-il être entendu au sens étroit (acquisition d'un savoir selon une logique – grandissante – disciplinaire à portée professionnelle, dispensée dans un établissement public) ou au sens large (instruction et éducation, ce qui permet d'introduire d'une part le rôle de la famille, d'autre part celui des Eglises) ?

III. Proposition de plan

Première partie : Former des élites dans l'Europe post-révolutionnaire (1815-1870)

- Etat des lieux au lendemain de la fin de l'Europe napoléonienne : des situations contrastées (1815-années 1820-30)
- Des évolutions divergentes : la formation des jeunes élites dans l'Europe romantique
- Disciplines académiques, disciplines professionnelles

- Des systèmes éducatifs nationaux
- Quelle place pour les Eglises ?

Deuxième partie : La formation des élites dans l'Europe des Etats-Nations (1870-1914)

- Des élites formées par et pour l'Etat ?
- Une croissance quantitative et une diversification qualitative ?
- Des filières spécifiques pour les élites (secondaire, supérieur)
- La hiérarchie des types de formation
- La résistible percée des filles

Troisième partie : Quelles élites former face à la crise des sociétés impériales ? (1914-1939)

- Le sacrifice des jeunes élites
- Reconstruction et formation des élites
- Une démocratisation des enseignements secondaire et supérieur ?
- La réalité de la féminisation des élites
- Systèmes politiques et formation des élites

RAPPORT SUR L'EPREUVE ORALE DE LECON

Jury : Alain Michel (rapporteur), Hélène Buisson-Fenet, Jacques Le Cacheux, Laurence Scialom, François de Singly

1) Généralités sur l'organisation de cette épreuve

Il est rappelé que l'épreuve dite de leçon (coefficient 5) dure une heure : l'exposé de 45 minutes est suivi d'un entretien avec le jury de 15 minutes. Il est recommandé de faire un exposé d'une durée proche de 45 minutes. Le candidat ne peut dépasser cette durée ; au cas où il est manifeste que l'exposé ne va pas tenir dans le laps de temps imposé, le jury prévient le candidat qu'il lui reste une ou deux minutes pour conclure. Si la durée de l'exposé est inférieure à 45 minutes, cela ne conduit pas à accroître le temps de la discussion avec le jury.

A partir de la session 2005, le jury s'est efforcé de commenter le moins possible l'exposé, de manière à consacrer le maximum des quinze minutes de discussion à vérifier les connaissances du candidat, d'abord pour demander des précisions sur le sujet de l'exposé puis dans d'autres domaines, cinq minutes environ étant consacrées à des questions d'histoire. Les sujets de leçon sont affichés à dominante économique ou sociologique, ce qui n'exclut pas que soit prise en compte une perspective

pluridisciplinaire. Mais, il convient de privilégier la dominante affichée, car le tirage du sujet de l'épreuve sur dossier porte nécessairement sur la dominante économique si le sujet de leçon est à dominante sociologique et vice-versa. Or, il est impératif de contrôler les connaissances des candidats dans ces deux domaines des sciences sociales.

La préparation en salle de bibliothèque est de 6 heures. A l'issue de chaque session du concours, le président a établi un inventaire complet des ouvrages, ce qui a permis de recenser les principales carences, mais aussi d'écartier certains ouvrages ou documents ne présentant plus d'intérêt. Ce tri et un classement de la bibliothèque en 30 rubriques devraient faciliter son utilisation pratique. La liste des ouvrages peut être consultée sur la base sciences économiques et sociales du site des ENS (pages concours) : <http://ses.ens-lsh.fr>

Des achats d'ouvrages doivent permettre de continuer la mise à niveau et l'actualisation de cette bibliothèque. Toutefois, certains ouvrages étant épuisés ou indisponibles (par exemple les ouvrages de R. Dahrendorf ou de W.O. Williamson), la mise à niveau ne peut être complète. De surcroît, le budget alloué à ces achats est limité. La liste des acquisitions 2008 sera affichée dans la salle de bibliothèque. Un contrôle sera effectué à la sortie des candidats, quelques ouvrages ayant disparu.

2) Sujets de la session 2007

Sujets à dominante économique

L'inflation est-elle une menace ?

Comment stimuler le croissance en Europe ?

Déterminants et mesure (s) des inégalités économiques

Existe-t-il une fiscalité optimale ?

La concurrence fiscale en Europe

L'indépendance des banques centrales

L'information en économie

Faut-il encadrer la concurrence ?

L'intermédiation financière

Peut-on expliquer la croissance économique ?

L'offre de biens publics

La globalisation financière est-elle coupable ?

Protection sociale et concurrence

Les cycles économiques ont-ils disparu ?

La politique monétaire hier et aujourd'hui

L'analyse économique devrait-elle toujours se situer dans une perspective historique ?

Les déterminants de la compétitivité

Démographie et économie

Economie et protection de l'environnement

L'information en économie
Prélèvements obligatoires et redistribution

Sujets à dominante sociologique

La place du sujet ou de l'individu dans l'analyse sociologique
Le rapport entre égalité et justice en sociologie
L'égalité des chances n'est-elle qu'un mot ?
Y a-t-il un « problème des banlieues » ?
Comment analyser les rapports sociaux de genre ?
Analyses sociologiques et politiques éducatives
Peut-on parler de la fin des classes sociales ?
Sociologie et détermination sociale
Peut-on parler d'une crise de l'élitisme républicain ?
Dans quelle mesure une sociologie peut-elle être compréhensive ?
Pertinence de la notion d'opinion publique
Quel est l'intérêt du concept de genre en sociologie ?
La place de la notion de socialisation dans le raisonnement sociologique
Age et génération
Le recueil de l'information en sociologie
L'apport de la sociologie à l'analyse économique
Les grands clivages théoriques dans la sociologie contemporaine
Quels sont les principaux axes de renouvellement de la sociologie contemporaine ?
Toute approche sociologique devrait-elle s'inscrire dans une perspective historique ?
L'égalité des chances est-elle un objectif réaliste ?
Actualité de Norbert Elias
Le sport comme objet sociologique
Ecole et mobilité sociale en France aujourd'hui

3) Brève analyse des résultats

Les notes des 43 candidats admissibles non éliminés (un candidat a été défaillant) s'échelonnent de 01 à 18 (03 à 18 en 2006), ce qui montre la très grande hétérogénéité des compétences des candidats dans cette épreuve, même si le principe même d'un concours implique d'étaler les notes afin de départager les candidats.

Distribution des notes : nombre de candidats et pourcentage

2007		2006	2005
Nb	%	%	%

01 à 05 :	7	16.3	10.2	20.6
06 à 09 :	14	32.6	36.7	30.2
10 à 12 :	9	20.9	26.5	25.4
13 à 15 :	11	25.6	18.4	17.5
16 à 18 :	2	04,7	08.2	06.3
Total :	43	100	100	100

La moyenne des notes des 43 candidats est de 9.8/20 (10.2 en 2006, 9.3 en 2005 et 10.35 en 2004), celle des notes des admis est de 12.5 comme en 2006 (11.8 en 2005 et 12.6 en 2004). Le niveau général est donc proche de celui des sessions 2006 et 2004.

4) Quelques conseils aux candidats

Pour leur exposé, la plupart des candidats ont à peu près respecté le temps imparti ; toutefois, certains exposés n'ont pas dépassé 25 à 30 minutes, ce qui a été pénalisé. S'il convient de viser une durée d'exposé proche des 45 minutes, il est toutefois très préférable de faire plus court que de vouloir « tenir » le temps par des répétitions ou des développements hors sujet. Un bon exposé de 40 minutes ne sera pas pénalisé. De même, est-il déconseillé d'accélérer le débit pour finir dans les temps. Est appréciée la capacité à bien gérer le temps imparti.

D'une manière générale, il convient de se détacher de ses notes et de parler distinctement en essayant d'intéresser le jury. La leçon vise à apprécier entre autres compétences la capacité à communiquer. La plupart des candidats ont construit un plan lisible, soit montré grâce au rétroprojecteur à la disposition des candidats, soit inscrit au tableau, ce qui a l'inconvénient de prendre du temps qui pourrait être consacré à l'exposé lui-même, si le plan est trop détaillé. Certains candidats ont manifestement cherché à gagner du temps lors de l'inscription au tableau du plan, ce qui n'a évidemment pas trompé le jury.

Sur le fond, de nombreux candidats n'ont pas vraiment traité le sujet posé. Ce qui signifie souvent une insuffisante réflexion sur les termes exacts du sujet. Trop souvent aussi le plan n'est pas pertinent ou trop déséquilibré. Enfin, la conclusion est souvent bâclée, alors qu'elle doit montrer la capacité à résumer l'essentiel de l'argumentation et à ouvrir d'autres perspectives sur le sujet.

En particulier, il convient de réfléchir au sujet avant de se précipiter vers les rayons de la bibliothèque pour accumuler un nombre aberrant d'ouvrages. Trop d'exposés consistent en juxtaposition arbitraire ou maladroite de passages puisés au fil des pages lues à un rythme rapide. S'il est essentiel de situer la problématique du sujet par rapport aux grands débats théoriques en économie ou sociologie, et donc de se référer aux auteurs essentiels par rapport au sujet précis, il ne faut pas tomber dans le travers qui consiste à citer le maximum d'auteurs au risque de donner une impression de grande superficialité.

En définitive, le candidat doit montrer sa bonne culture générale, sa capacité à traiter de manière claire et structurée un sujet précis selon une problématique pertinente, son aptitude à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à intéresser un auditoire par une élocution adaptée, tout en respectant une contrainte de temps.

Lors de la discussion avec le jury, il est préférable d'avouer ne pas connaître la réponse à une question que de se perdre dans des digressions pénalisantes. En effet, il vaut mieux permettre au jury de poser d'autres questions sur lesquelles on pourra être moins ignorant.

RAPPORT SUR L'EPREUVE ORALE DE COMMENTAIRE D'UN DOSSIER

Jury : Antoine Bevort (rapporteur), Jean-Claude Caron, Pierre-André Corpron, Florence Lefresne, Gilles Martin, Valérie Oheix, Didier Vin-Datiche

1) Remarques générales

L'épreuve sur dossier (coefficient 3), qui dure 45 minutes, consiste en un commentaire de texte dont la durée est de 30 minutes, suivi d'un entretien avec le jury de 15 minutes. La durée de la préparation est de 4 heures. Pour cette épreuve, les candidats ne peuvent consulter aucun document autre que le texte proposé. L'exposé ne peut excéder le temps imparti. Un exposé trop court est pénalisé en fonction de l'écart avec la durée prescrite.

Rappelons que le travail du candidat vise à montrer : 1) sa bonne compréhension du texte, de ses références théoriques et de son approche méthodologique ; 2) sa capacité à inscrire le texte dans un corpus de travaux aussi bien théoriques qu'historiques ; 3) ses qualités d'expression et d'organisation dans la présentation de l'analyse et de la discussion critique du texte ; 4) sa culture économique et sociale aussi bien théorique qu'empirique notamment dans les réponses aux questions qui suivent la présentation.

Concernant le contenu de l'exposé, le commentaire de l'article ne peut donc se réduire à un résumé même pertinent, de sorte que le texte ne peut constituer la seule substance du commentaire ni, à l'inverse, se réduire à n'être que le prétexte d'une analyse éloignée du texte. L'exposé doit introduire une « valeur ajoutée ». Un bon commentaire expose dès l'introduction des éléments qui permettent de contextualiser l'article, son objet, les références théoriques et méthodologiques. En d'autres termes, tout en présentant de façon détaillée le texte, le candidat doit faire la preuve de sa culture sociologique, économique et/ou historique en illustrant son propos de remarques qui vont au-delà du résumé, évitent la paraphrase, tout en restant centré sur des remarques ayant un rapport étroit avec le contenu du document. La difficulté consiste évidemment à adopter une juste mesure entre une claire restitution du texte et la mise en perspective de celui-ci tout en proposant un plan original et pertinent.

Il convient d'insister sur certaines des contraintes dans lesquelles s'inscrit l'épreuve de dossier. L'exposé est de 30 minutes et cette durée ne doit pas être dépassée. La gestion du temps est essentielle tout en veillant à un rythme ni trop lent ni trop rapide. Il faut articuler de façon audible et un débit trop précipité ou trop monotone est préjudiciable. Cela requiert donc quelques séances d'entraînement. L'oral de l'agrégation n'impose pas de normes concernant l'utilisation du tableau, comme cela semble être le cas au CAPES. De même, il est indifférent que la personne interrogée parle debout ou assise. Néanmoins, noter en silence, en tournant le dos au jury, son plan au tableau, est une mauvaise stratégie qui fait perdre quelques précieuses minutes durant lesquelles on peut par exemple expliciter le choix et l'ordre des parties, notamment quand elles comportent des intertitres dont l'énumération écrite et silencieuse devient vite très fastidieuse.

De façon générale, on peut observer que les candidats sont relativement plus à l'aise dans les connaissances théoriques que dans celle des faits. Comme les années passées, le jury a été frappé par quelques lacunes assez répandues concernant la connaissance empirique de quelques données concrètes (RSA ou *Hedge Funds* par exemple). Un candidat ignorait l'existence de l'UNEDIC. D'autres semblent avoir peu d'idées sur les caractéristiques sociales des populations qui habitent les grands ensembles aujourd'hui... N'oublions pas qu'il s'agit d'un concours de recrutement de professeurs appelés à enseigner les sciences économiques et sociales : c'est-à-dire une discipline qui vise notamment à construire un regard critique sur le monde économique et social, ce qui suppose une connaissance minimale de ses caractéristiques actuelles.

S'agissant des questions enfin, rappelons qu'elles sont parties prenantes de l'épreuve. Un candidat qui perd tous ses moyens à ce moment ne peut pas avoir une bonne note. Même quand il ne connaît pas la réponse, lorsque le jury lui tend des perches, la réactivité et la recherche active de réponses sont appréciées et valorisées. Il ne faut donc pas hésiter à « raisonner tout haut », car on fait là la preuve qu'on prend le problème à bras le corps, ce qui met le jury dans de meilleures dispositions que quand il se heurte au silence.

2) Distribution et analyse des notes

Moyennes des notes à cette épreuve observées depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble	10.0	10.3	10.6	9.9	9.8	9.9	9.65
Textes de sociologie	10.4	9.2	10.5	9.8	9.9	10.1	9.6
Textes d'économie	9.6	11.4	10.8	10.0	9.7	9.7	9.7

Comme on peut le voir, les notes fluctuent peu depuis 2004 et il n'existe pas d'écart significatif dans les prestations des candidats selon qu'il s'agit d'un texte d'économie ou de sociologie.

Distribution des notes (43 candidats présents)

Note minimale : 04/20 ; maximale : 16/20 (comme en 2006)

Note	Effectif 2007	Effectif 2006
4	1	1
5	3	2
6	4	3
7	2	6
8	7	8
9	4	5
10	7	4
11	5	4
12	0	3
13	4	4
14	2	6
15	3	2
16	1	1
Total	43	49

Soit, 18.6 % de candidats entre 4 et 6 (12.2 % en 2006)
30.2 % de candidats entre 7 et 9 (38.8 % en 2006)
27.9 % de candidats entre 10 et 12 (22.5 % en 2006)
23.3 % de candidats entre 13 et 16 (26.5 % en 2006)

Moyenne des admis : 11.00 (contre 11.65 en 2006)

Aucun candidat ayant eu moins de 7 à cette épreuve n'a été admis (comme en 2006). Sur les 22 candidats ayant eu plus de 10 à cette épreuve, 17 ont été admis.

Les remarques générales étant faites, on peut passer aux remarques portant sur chaque discipline et, en dernier lieu, à la place de l'histoire dans cette épreuve.

3) Le traitement des textes fournis en dossier d'économie

Le mode d'interrogation des candidats à l'épreuve sur dossier en économie est resté identique à celui de la session précédente. Les candidats sont invités à prendre connaissance d'un article sélectionné parmi les revues spécialisées en science économique et à restituer, d'une manière critique, le contenu de cet article. Dans l'esprit du jury, cet exercice, en temps limité bien sûr, permet de détecter si le candidat est doté des qualités requises pour obtenir le concours de l'agrégation et exercer correctement le métier d'enseignant.

Les articles qui ont été soumis à l'examen des candidats ont respecté les critères de choix habituels : diversité des sources documentaires, variété des sujets proposés et absence de formalisme excessif. Les articles qui avaient recours à un formalisme important ont été écartés. En outre, les articles retenus portent sur des thèmes différents de ceux de l'épreuve écrite de science économique.

Dans l'ensemble, la grande majorité des candidats ont démontré qu'ils détiennent les rudiments d'une véritable culture économique, même s'il est toujours désagréable, pour le jury, de constater qu'un candidat ne parvient pas à répondre à des questions parfois très simples. Cette remarque figurait dans les constats de l'année dernière et conduisait le jury à s'interroger sur les processus cognitifs de construction de cette culture économique dont les fondements doivent être particulièrement solides. Cette maîtrise des connaissances est mesurée également par la capacité des candidats à respecter les contraintes formelles de l'épreuve : en particulier, le respect des trente minutes de restitution a été obtenu par la très grande majorité des candidats.

Aux candidats désireux d'accroître leurs chances de réussite, il est possible de formuler les conseils suivants :

- Les candidats doivent lire le texte et restituer son contenu sans commettre d'erreur d'interprétation. Il est naturellement possible de ne pas reproduire le plan de l'auteur mais de proposer un plan différent permettant de bien en valeur les forces et les faiblesses de l'argumentation ;
- Les candidats se focalisent légitimement sur la partie « textuelle » de l'article. Néanmoins, il apparaît souvent que l'analyse d'ensemble est enrichie par l'exploitation des graphiques ou des tableaux statistiques. Leur compréhension exige une maîtrise élémentaire des techniques quantitatives ;
- L'analyse commentée de l'article permet au candidat de démontrer sa maîtrise économique du sujet. Toutefois, l'approche transversale est privilégiée puisque les examinateurs posent

également des questions d'ordre sociologique et historique. La monoculture ne permet pas de réussir correctement le concours.

Comme les années précédentes, la difficulté de la plupart des candidats à prendre du recul par rapport aux textes proposés et à développer une perspective critique est avérée. Ce manque de recul par rapport au texte peut conduire à un recours abusif à des citations qui alourdissent la présentation. Il convient de rappeler aux candidats que les membres du jury ont eux aussi lu le texte proposé. Reprendre une citation de Sargent, dans le texte d'Eparvier sur les outils de l'évaluation empirique des théories économiques, sans préciser qu'elle fait référence à la critique de Lucas, conduit plus le candidat à étaler ses lacunes qu'à faire preuve d'une capacité critique.

La difficulté à prendre du recul se traduit aussi par le fait que des références plus ou explicites à des auteurs pourtant incontournables ne sont pas identifiées. Ainsi peu de candidats pensent à évoquer Adam Smith lors de la présentation d'un texte pourtant intitulé « L'immatérielle richesse des nations ». Cette difficulté s'exprime également par le peu de capacité à resituer par rapport à d'autres courants de pensée une analyse clairement inscrite dans un courant précis. Les candidats n'ont pas toujours été capables de positionner le texte de Monvoisin sur les approches postkeynésiennes de la monnaie endogène par rapport aux courants de la nouvelle économie classique et de la nouvelle économie keynésienne, montrant ainsi leur méconnaissance de ces derniers.

Les candidats ne pensent pas toujours à analyser les conséquences en termes de politique économique des développements théoriques ou comptables de certains textes. Dans certains cas, il s'agit pourtant d'un angle d'analyse pertinent pour une mise en perspective. Les conséquences en termes de politique monétaire de l'hypothèse d'endogénéité de la monnaie dans le texte de Monvoisin, et celle encore plus évidente en termes de politique budgétaire de l'hypothèse de constitution de capital humain à partir des dépenses publiques d'éducation en comptabilité nationale, dans le texte de Melonio et Timbau, ont souvent été passées sous silence.

Enfin, les candidats n'ignorent pas qu'ils passent les épreuves d'un concours et non d'un examen et qu'en conséquence, les membres du jury adoptent des modèles de notation nécessaire à une bonne discrimination des candidats. Les notes attribuées peuvent donc différer de celles obtenues dans le cursus universitaire antérieur puisque la logique d'évaluation n'est pas la même. Les candidats très bien notés ne deviendront pas tous des prix Nobel d'économie mais réciproquement une mauvaise note n'est pas un signal définitif d'une incapacité à réussir le concours.

Le traitement des textes de sociologie

Comme les années précédentes, les textes de sociologie présentaient presque tous une dimension théorique, appuyée sur des faits construits par un protocole d'enquête en général aisément identifiable. La sélection des textes de sociologie recourait plus que les années passées à des textes plus ou moins classiques que ce soit « La mode » de G. Simmel (1895), « La force des liens faibles »

de M. Granovetter (1973), ou encore un article de J.-C. Chamboredon et M. Lemaire sur les « grands ensembles » datant de 1970.

Les textes présentent inévitablement une certaine hétérogénéité dans leur longueur, leur contenu, leurs auteurs. Leur statut peut varier : appartenir à l' « œuvre » d'un auteur classique, être un texte de référence de la sociologie, ou constituer un article plus récent provenant de sources diverses comme *Economie et statistique*, *la Revue française de sociologie*, *Sociétés contemporaines*, les *Annales*, etc. Le candidat n'est pas jugé à l'aune de la qualité ou de la difficulté d'un dossier. Il lui appartient de souligner d'entrée de jeu les particularités contextuelles du texte. Notons à propos des revues de sociologie, que la source particulière des articles n'est pas toujours signalée. Il appartient aux candidats de se familiariser avec les grandes revues, connaître leurs spécificités.

Sur le fond, la compréhension des textes ne pose généralement pas de problème, même s'il y a eu quelques contresens, ou parfois une certaine approximation dans leur présentation. Les lacunes des candidats apparaissent plutôt dans la contextualisation, la mise en perspective historique des textes, leur discussion critique, la connaissance de l'actualité sociale et économique, et, enfin, la faiblesse de la « valeur ajoutée » apportée par l'exposé.

Les textes les plus anciens invitent bien entendu plus que d'autres à un effort de contextualisation, de mise en perspective historique. Il faut dire que peu de candidats exploitent de façon satisfaisante la possibilité offerte par ces textes « datés » de les « historiciser », que ce soit du point de vue de la théorie ou encore des faits. Il est ainsi tout à fait remarquable que les transformations sociologiques de la population des grands ensembles par rapport aux caractéristiques décrites par J.-C. Chamboredon et M. Lemaire correspondant aux années 1960 ne sont évoquées par aucun candidat. Questionnés, les candidats ne semblent pas évaluer l'importance de ces transformations. On note également une capacité inégale à bien situer les analyses d'un auteur dans l'histoire de la pensée sociologique, à préciser le rapport entre une approche théorique ou méthodologique adoptée par l'auteur d'un texte et un courant sociologique. Ne rien connaître à la sociologie des professions et aux deux Ecoles de Chicago rend difficile la compréhension du texte d'Abbott. Souvent la prudence du candidat trahit en fait une culture sociologique insuffisante, mais parfois la discussion révèle qu'il peut aussi s'agir d'oublis.

Concernant les textes s'appuyant sur une analyse statistique de données d'enquête, le manque de connaissances de nombreux candidats en matière de méthodes statistiques de traitement des données est saisissant, notamment du point de vue de l'économiste membre du jury. Pourtant questionnés et mis sur la voie, les candidats ont eu de la difficulté, voire ne sont pas parvenus à reconnaître des données qualitatives dans le texte de Meurs, Pailhé et Simon (2006) sur les inégalités d'accès à l'emploi. Cela conduit à s'interroger sur la capacité de certains candidats à réellement comprendre la nature des données utilisées ainsi que les limites des méthodes statistiques et donc

des résultats obtenus par les auteurs. Que dire également des candidats qui soutiennent que les PCS sont structurées à partir du critère du revenu...

Il faut souligner la difficulté assez répandue à élaborer un regard critique. Ainsi une note signalant « un taux de ménages « anoniques » (divorcés, veufs, concubins) » ne suscite aucune réaction de la part des candidats. Discuter une analyse en termes de ségrégation urbaine (résidentielle) à partir de la ségrégation scolaire ne vient pas spontanément à l'esprit des candidats. La question des statistiques ethniques a révélé des méconnaissances inattendues étant donné l'actualité de la question et sa dimension éminemment sociologique. Certains candidats pensent que la France dispose de statistiques ethniques, qui sont confondues avec des données sur l'origine nationale des populations immigrées. La différence entre les notions d' « immigré » et d' « étranger » est également mal maîtrisée.

Il faut noter à nouveau une méconnaissance relative de l'actualité, la notion de revenu de solidarité active n'est que vaguement connue (alors que le bouclier fiscal est connu de tous !). L'incapacité à faire le lien entre l'analyse de la composition socioprofessionnelle des grands ensembles dans les années 1960 et celle d'aujourd'hui indique également un rapport assez distancié à l'actualité sociale. *In fine*, l'enrichissement ou la plus value théorique ou factuelle apportés par les candidats aux textes sont souvent limités. Le candidat qui inscrit un texte et son (ses) auteur (s) dans l'histoire de la sociologie signale immédiate sa différence. L'utilisation des théories et des auteurs « classiques » ne saurait pour autant souffrir une simple mention superficielle, de type « vernis culturel », dénuée de connaissances solides. Il appartient au candidat de montrer qu'il possède une culture sociologique approfondie.

La place de l'histoire

L'articulation entre économie, sociologie et histoire constitue l'originalité de l'épreuve sur dossier, la présence des trois disciplines permettant à la fois d'élargir le spectre des questions posées aux candidats et de vérifier la capacité de ces derniers à ancrer dans l'histoire leur approche des documents proposés. Les lois sociales, la politique de l'urbanisme, la place des migrants dans la société française ont une histoire, tout comme le système scolaire, la fiscalité, la politique monétaire ou l'Union européenne. Du reste, nombre des documents proposés comprennent, par la volonté de leurs auteurs, une dimension historique. Celle-ci ne saurait se limiter à une succession de dates énoncées dans une perspective chronologique, même s'il paraît indispensable, pour de futurs enseignants de sciences économiques et sociales, de maîtriser a minima les grandes étapes de la construction de telle ou telle question économique ou sociale.

En règle générale, le document proposé permet de vérifier la culture historique du candidat en l'amenant à réfléchir au contexte politique, social, économique, etc. qui environne le sujet du document, à exposer sa compréhension de telle référence ou allusion à un concept ou à une idéologie, mais aussi en élargissant le questionnement de manière comparative dans le temps et dans

l'espace, en l'incitant également à appliquer un regard distancié par rapport au document, soumis dès lors à une lecture critique telle que pratiquée par les historiens. Connaître quelques références bibliographiques relatives à ces derniers relève aussi de la culture générale attendue. Mais loin de se limiter à un passé plus ou moins ancien (généralement limité à la période contemporaine), le questionnement doit de plus permettre de sonder la proximité du candidat avec l'actualité à laquelle les documents font écho. On se convaincra aisément, en consultant la liste de ces derniers, qu'ils s'y prêtent tous. Ce qui revient à dire que les candidats préparant le concours ne doivent pas se couper de la « marche du Monde », mais au contraire rester au contact, via la presse en particulier, de l'actualité française et internationale.

Liste des textes fournis en 2007

Sociologie

1. M. GRANOVETTER (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78(6), p. 1360-1380 ; traduction française, « La force des liens faibles » in M. Granovetter, *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, 2000, p. 45-73.
2. H. GARNER, D. MÉDA, C.SENIK (2006), « La place du travail dans les identités », *Economie et Statistique* n°393-394, 2006, p. 21-40.
3. E. PRÉTCEILLE (2006), « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n°62, 2006, p. 69-91.
4. S. BEAUD et O. MASCLET (2006), « Des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations d'enfants d'immigrés », *Annales*, juillet-août 2006, p. 809-843.
5. G. SIMMEL, « La mode » (1895) in *Philosophie de la modernité*, Payot, 1989.
6. D. MEURS, A.PAILHÉ, P.SIMON (2006), « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population* n°5/6, vol.61, 2006, p. 763-795.
7. J.-C. CHAMBOREDON, M. LEMAIRE (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI, 1970, p. 3-33.
8. A. ABBOTT, (2003), « Ecologies liées. A propos du système des professions » in Pierre-Michel Menger (dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Editions de la MSH, 2003, p. 29-50.
9. G. FELOUZIS (1993), « Interactions en classe et réussite scolaire. Une analyse des différences filles-garçons », *Revue française de sociologie*, 1993, p. 199-222.

Économie

1. Virginie MONVOISIN, "Les définitions post-keynésiennes de la monnaie endogène : des divergences à la complémentarité", *Economie appliquée*, LIX (4), 2006, p. 167-192.
2. Patrick EPARVIER, "Des outils méthodologiques pour une évaluation empirique des théories économiques", *Economie appliquée*, LVII (3), 2004, p. 89-112.
3. Sébastien RASPILLIER, "Une analyse économique de la concurrence fiscale", *Revue Française d'Economie*, 3, Volume XX, juin 2006, pp. 52-85.
4. Stefan DERCON, "La vulnérabilité : une perspective micro-économique", *Revue d'Economie du Développement*, n° 4, 2006, p. 79-118.
5. Patrick MARDELLAT, "Par delà la rationalité, l'économie comme science de l'esprit", *Cahiers d'Economie Politique*, 50, pp. 27-58.
6. Thomas MELONIO et Xavier TIMBEAU, "L'immatérielle richesse des nations", *Revue de l'OFCE*, 97, 2006, p. 329-363.
7. David KHOUDOUR-CASTERAS, « Taux de change fixes et migrations internationales », *Revue de l'OFCE*, 82, juillet 2002, p. 82 – 116.
8. Robert BOYER, "Les difficultés de la stabilisation économique en Europe", *Revue Française d'Economie*, volume XXI, janvier 2007, pp. 39-71.
9. Thierry MADIES, Sonia PATY et Yvon ROCABOY, "Externalités fiscales horizontales et verticales : où en est la théorie du fédéralisme financier ?", *Revue d'économie politique*, n° 115, 2005, p. 17 – 63.

Rappel

Liste des textes fournis en 2006

Sociologie

Thélot Claude, Vallet Louis-André, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Economie et statistique*, n° 334, 2004

Barbier Jean-Claude, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, n° 46-2, 2005, p. 351-371

Durkheim Emile, « *Leçons de sociologie* : septième, huitième et neuvième leçons : morale civique, Formes de l'Etat. La démocratie », 1890-1900

Bernard Sophie, « Le temps de l'activité de la caissière : entre logique productive et logique de service », *Sociologie du travail*, 47 (2005), p. 170-187

Tournier Vincent, « Les guignols de l'info, et la socialisation politique des jeunes », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 4, août 2005, p. 691-724

Tissot Sylvie, « Les sociologues et la banlieue : la construction savante du problème des « quartiers sensibles » (1985-1995) », *Genèses*, 60, septembre 2005

Donzelot Jacques, « La nouvelle question urbaine », *Esprit* n° 58, novembre 1999

Baszanger, Isabelle, « Socialisation professionnelle et contrôle social, le cas des étudiants en médecine futurs généralistes », *Revue française de sociologie*, XXII, 1981, p. 223-245

Birnbaum Yaël, Kieffer Annick, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education & formations* n° 72, septembre 2005

Ebersold Serge, « L'insertion, ses métamorphoses, ses registres de cohérence à la lumière d'un corpus de circulaires (1982-1993) », *Sociétés contemporaines*, 2005, n° 58, p. 105-130

Économie

Cadore Isabelle, Guegen Chantal, « Le rôle des services dans la croissance française sur la période 1970-1997 », *Economie appliquée*, n° 1, 2004, p. 83-105

Hernandez Emile-Michel, Marco Luc, « L'entrepreneuriat et les théories de la firme », *Revue Française de Gestion*, n° 138, avril-juin 2002, p. 129-144

Schwarz Sonia, « Marchés des permis à pollution et concurrence imparfaite », *Revue Française d'Economie*, 3, volume XX, janvier 2006, p. 183-219

Melka Johanna, Nayman Laurence, « TIC et productivité : une comparaison internationale », *Economie internationale*, n° 98, 2004, p. 35-57

Picart Claude, « Evaluer la rentabilité des sociétés non financières », *Economie et Statistique*, n° 372, 2004, p. 89-116

Levieuge Grégory, « Les banques comme vecteurs et amplificateurs des chocs financiers : le canal du capital bancaire », *Economie Internationale, La revue du CEPII*, 104 (2005), p. 65-95

De Larquier Guillemette, Batifoulier Philippe, « Peut-on suivre de mauvaises conventions ? Coordination et Pareto-optimalité », *Economie Appliquée*, n°1, Mars 2005, p. 5-32.

Picart Claude, « Le tissu productif : renouvellement à la base et stabilité au sommet », *Economie et statistique*, n° 371, 2004

Alexandre Hervé, Charreaux Gérard, « L'efficacité des privatisations françaises ? Une vision dynamique à travers la théorie de la gouvernance », *Revue économique*, Vol. 55, n° 4, juillet 2004, p. 791-821

Thabet Chokri, Mahé Louis-Pascal, Surry Yves, « La tarification de l'eau d'irrigation en Tunisie : une analyse en équilibre général », *Economie rurale*, n° 285, janvier-février 2005.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE DE MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES APPLIQUÉES AUX SCIENCES SOCIALES

Jury : Jean-Paul Beltramone (rapporteur), Anne-Marie Litovsky, Danièle Trancart

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2, est précédée d'une préparation d'une durée de 1h30, sans consultation possible de documents. L'épreuve elle-même dure trente minutes. Le jury a, pour la session 2007, entendu 43 candidats sur les 44 admissibles. Cette épreuve est articulée autour d'un objectif double : il s'agit, d'une part, de s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques et statistiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire, d'autre part de mesurer l'acquisition d'une culture mathématique et statistique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques quantitatives.

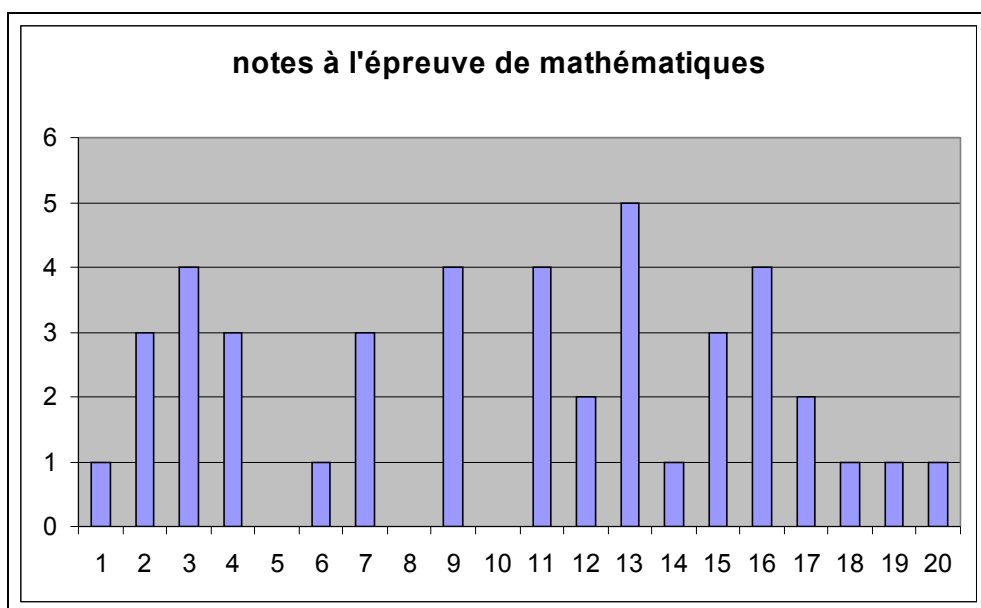
Chaque candidat traite un sujet composé de deux exercices, portant sur des domaines différents du programme de l'épreuve. Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

Le jury s'attache à concevoir des sujets comportant une partie qu'il considère de niveau plutôt élémentaire, dans le sens où elle peut être abordée en mobilisant des connaissances, des méthodes et des outils de l'enseignement secondaire, ou en faisant appel à des éléments statistiques de base pour l'étude d'une série de données. Les résultats obtenus par les candidats sur ces questions, très variables et parfois fort surprenants, voire inquiétants, confortent le jury à poursuivre lors des prochaines sessions dans cette conception de l'épreuve, conformément au double objectif qui lui est assigné.

Résumé statistique de la série des notes obtenues

Nombre de candidats : 43 ; moyenne des candidats : 10.3 ; Ecart type : 5.4

Médiane : 11 ; 1^{er} quartile : 5 ; 3^{ème} quartile : 15 ; moyenne des candidats admis : 12.7



Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats

Le jury tient à souligner que son niveau d'exigence quant à l'exhaustivité, à la précision des résultats obtenus et à la qualité de l'argumentation présentée par les candidats est variable selon les questions. Ainsi, sur une partie du sujet qu'il juge délicate, le jury peut se contenter d'un exposé n'entrant pas dans tous les détails de la résolution, pourvu qu'il présente clairement les méthodes utilisées et les outils mobilisés. En revanche, sur certains points aussi élémentaires que fondamentaux, une maîtrise complète est attendue des candidats, qui doivent pouvoir convaincre de leur capacité à manipuler avec aisance certaines questions, comme par exemple l'exploitation élémentaire de l'information chiffrée accessible à tout citoyen. Certains exercices proposés à la session 2007, que le jury tenait pour très simples, ont réservé de mauvaises surprises ; citons par exemple, la manipulation élémentaire de taux d'intérêt, de taux de change, ou encore l'étude détaillée d'un « effet de structure ». On ne saurait trop conseiller à chaque candidat de s'assurer de sa bonne maîtrise de sujets relevant de la manipulation élémentaire de l'information chiffrée.

Environ un quart des candidats obtient une note inférieure ou égale à 4 sur 20. Leur prestation a montré de grandes difficultés à maîtriser des contenus élémentaires, exigibles d'élèves des classes de terminale de lycée général. Citons par exemple le cas de candidats en grande difficulté pour déterminer un pourcentage d'évolution entre deux quantités données ou un pourcentage moyen d'évolution sur plusieurs périodes, pour élever au carré une matrice carrée d'ordre 3, pour solliciter les suites géométriques en relation avec un placement à taux d'intérêt fixé, etc. L'impossibilité de répondre convenablement à ce type de question, souvent associée à une incapacité complète à traiter un sujet plus délicat, conduit le jury à attribuer des notes très basses. De façon plus générale, il convient de signaler certains thèmes du programme de nature à générer des exercices élémentaires et cependant mal maîtrisés par de trop nombreux candidats : manipulation de coefficients multiplicateurs, calculs de taux, calcul matriciel simple, maîtrise insuffisante des suites, géométriques en particulier, éléments statistiques de base (y compris statistiques descriptives), ou encore calcul financier le plus élémentaire. La notion même de série, pourtant explicitement au programme, semble étrangère à nombre de candidats.

Plus d'un quart des candidats obtient une note de 14 sur 20 ou plus, attestant une bonne maîtrise des méthodes et des outils. Certaines prestations sont même tout à fait excellentes, et les cinq candidats ayant obtenu 17 sur 20 ou plus ont fait preuve d'une assimilation remarquable des notions abordées dans les sujets sur lesquels ils ont été interrogés.

Remarquons enfin, pour clore l'analyse de résultats de la session 2007, que l'amplitude des notes attribuées à cette épreuve est de 19 (de 01 à 20 sur 20). Si l'obtention d'une excellente note nécessite des connaissances très solides et une bonne maîtrise des outils, celle d'une note moyenne est en revanche accessible à tout candidat, pour peu qu'il ait procédé à un travail réel sur les notions fondamentales proposées par le programme de l'épreuve.

Les quelques conseils qui suivent devraient permettre aux candidats de se préparer efficacement à l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

- Une bonne maîtrise des programmes de l'enseignement secondaire est indispensable. Pour les candidats qui douteraient de la solidité de leurs acquis à ce niveau, il est vivement conseillé de revisiter les contenus et les méthodes correspondants.
- Les concepts et outils mathématiques ou statistiques développés dans les programmes de second cycle de sciences économiques et sociales doivent être également connus ; les grandes lignes du programme de l'épreuve sont reprises ci-dessous, le texte exhaustif étant publié au Bulletin Officiel de L'Education Nationale n°20 du 17 juillet 2003.
- Le jury tient le plus grand compte de la clarté de l'exposé, et valorise la prestation orale du candidat : certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question,

les corriger, et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement. Par ailleurs, connaître une « formule », même exacte, est souvent insuffisant ; le jury attend qu'elle soit comprise, et que le candidat puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Enfin, la nature orale de l'épreuve permet au candidat de ne pas écrire au tableau l'intégralité de ses résultats ou de ses calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié du jury, et facilite au demeurant la bonne gestion du temps par le candidat.

Résumé des principales notions figurant au programme de l'épreuve

Les programmes de mathématiques des classes terminales doivent être bien assimilés.

S'ajoutent à ces contenus des approfondissements qui font généralement partie du programme des deux premières années de licence de sciences économiques, ainsi que des programmes d'enseignement de statistique.

Analyse :

- Fonction numérique d'une variable réelle : continuité, dérivabilité, tableau de variations, graphe, convexité. Primitives, calcul intégral. Développements limités, formule de Taylor.
- Fonction numérique de plusieurs variables : dérivées partielles, gradient, différentielle d'ordre 1 et 2. Intégrales doubles
- Optimisation d'une fonction de plusieurs variables. Multiplicateurs de Lagrange
- Suites : sens de variation, convergence. Suites récurrentes, suites arithmétiques, géométriques. Application au taux d'intérêt.
- Séries : définition, convergence, cas des séries de terme général : q^n , $\frac{q^n}{n!}$, $\left(\frac{1}{n}\right)^k$.

Algèbre et géométrie :

- Espaces et sous-espaces vectoriels de dimension finie : bases, dimension : exemple \mathbf{R}^2 , \mathbf{C} .
- Applications linéaires : noyau, image, rang. Matrice d'une application linéaire.
- Opérations sur les matrices. Changement de base, diagonalisation.
- Résolution d'un système linéaire d'équations.
- Produit scalaire, distance, norme. Projection orthogonale.
- Equation de droites dans le plan, de plans dans l'espace.

Calcul des probabilités :

- Evénements aléatoires, probabilité dans le cas d'un univers fini ou infini.
- Probabilités conditionnelles, théorème de Bayes, événements indépendants.
- Variables aléatoires discrètes ou continues. Fonction de répartition. Densité de probabilité.
- Moments centrés ou non centrés (moyenne, écart type). Espérance mathématique d'une fonction d'une variable aléatoire. Quantiles d'ordre p .

- Loi de probabilité de variables aléatoires usuelles : uniforme, binomiale, Poisson, gaussienne (normale), exponentielle. Théorème central limite.
- Variables aléatoires à valeurs dans \mathbb{R}^2 : loi du couple (cas discret ou continu), covariance, coefficient de corrélation linéaire.
- Matrice de variance covariance, de corrélation pour p variables aléatoires.

Statistique :

- Variable statistique unidimensionnelle (qualitative ou quantitative) : moyenne, écart type, coefficient de variation, de symétrie. Quartiles, quantiles d'ordre p. graphiques : diagrammes, boîtes à pattes (*boxplots*), histogramme.
- Statistique descriptive multidimensionnelle :
 - Cas de p variables quantitatives :matrice de covariance, de corrélation linéaire, analyse en composantes principales, régression linéaire multiple.
 - Analyse des correspondances simples dans le cas de deux variables qualitatives.
- Statistique inférentielle :
 - Estimateur : propriétés, estimation ponctuelle ou par intervalle de confiance.
 - Tests d'hypothèses : risques d'erreur, région critique. Application au test du chi-deux (ajustement à une loi, liaison de deux variables qualitatives)
 - Modèle linéaire (cas de la régression linéaire simple ou multiple) : estimateur des moindres carrés, test de Student de signification des coefficients de régression.
- Lecture de sorties de logiciels dans le cas de traitements informatiques de données. Interprétation des résultats d'une analyse statistique unidimensionnelle ou multidimensionnelle de données socio-économiques.

Bibliographie

- Les manuels de mathématiques du second cycle de l'enseignement secondaire
- Blair, Jacques : *Algèbre linéaire pour l'économie et les sciences sociales*, 1990, Editions universitaires
- Blum, Alain : *Mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales*, 1991, Bordas-Dunod
- Bouzitat Claude, Pradel Jacqueline : *Mathématiques, fonctions de plusieurs variables*, 1992, éditions Cujas
- Bry, Xavier : *Analyses factorielles simples*, 1995, Economica
- Dupont, Bernard : *Algèbre pour les sciences économiques*, 1997, éditions A. Colin
- Michel Philippe : *Cours de mathématiques pour économistes*, 1996, Economica
- Poupalion Gabriel, Pupion Georges : *Les mathématiques de l'économie*, 2002, Vuibert

- Py Bernard : *Statistique descriptive : nouvelle méthode pour comprendre et réussir*, 1996, Economica
- Saporta Gilbert : *Probabilités, analyse des données, statistiques*, 1990, Technip
- Sol, Jean-Louis : *Mathématiques : accès à l'université*, 1993, Dunod
- Truc, Jean-Paul : *Précis de mathématiques et de statistiques*, 1994, Nathan
- Wonnacott Thomas, Wonnacott Ronald : *Statistique : Economie, gestion, sciences, médecine avec exercices d'application*, 1991, Economica.

Dans les pages suivantes sont donnés quelques exemples de sujets proposés en 2007. On pourra aussi se référer aux rapports des années antérieures pour d'autres exercices.

EXEMPLES DE SUJETS PROPOSES A LA SESSION 2007

SUJET n°1

Exercice 1

Dans l'entreprise TELEPAK, on a sélectionné au hasard 40 individus occupant des postes de cadre pour vérifier leur tension artérielle (exprimée en mmHg). On a également noté d'autres variables dont : le niveau de responsabilité sur une échelle de 1 à 3 (1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé), si l'individu est fumeur ou non, son indice de masse corporelle.

A l'aide des tableaux ci-joints, répondez aux questions suivantes en précisant soigneusement les différents tests statistiques, hypothèses et interprétation des résultats.

- 1- Décrire les caractéristiques de la variable tension.
- 2- Déterminer l'intervalle de confiance de la tension au risque de 5%.
- 3- Comparer les tensions des fumeurs et non fumeurs en commentant le graphique des résumés statistiques (*box plot* ou boîte à moustaches).
- 4- On cherche à savoir s'il existe une relation entre le niveau de responsabilité (en 3 modalités) et la tension artérielle. Précisez le test utilisé.
- 5- Comparer les résultats de la question 3 avec ceux obtenus à l'aide de l'analyse du tableau qui croise la variable tension recodée en 2 groupes (bonne ou élevée) et le fait d'être fumeur ou non fumeur. Que représente l'effectif théorique ?
- 6- A partir des 2 modèles de régression figurant en annexe, choisir le modèle le mieux adapté et commenter les résultats obtenus en justifiant votre choix. Dans le premier modèle, on cherche à expliquer le niveau de tension en fonction de l'âge, de la variable fumeur (0 pour non fumeur et 1 pour fumeur) et de l'indice de masse corporelle. Le deuxième modèle ne prend plus en compte l'indice de masse corporelle.
- 7- Quel serait, en utilisant le modèle retenu, le niveau de tension prédit pour un individu fumeur, de 40 ans et d'indice 3,2

I. Caractéristiques de la variable Tension

Statistiques

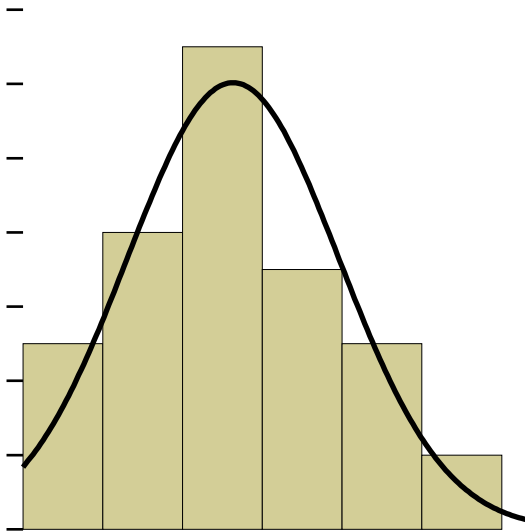
TENSION

N	Valide	40
	Manquante	0
Moyenne		146,3250
Médiane		146,0000
Ecart-type		13,2595
Centiles	20	134,0000
	25	137,0000
	40	142,8000
	50	146,0000
	60	148,0000
	75	154,7500
	80	157,6000

Statistics

tension

N	Valid	40
	Missing	0
Mean		146,3250
Median		146,0000
Std. Deviation		13,25952
Variance		175,815
Minimum		122,00
Maximum		178,00
Percentiles	25	137,0000
	50	146,0000
	75	154,7500

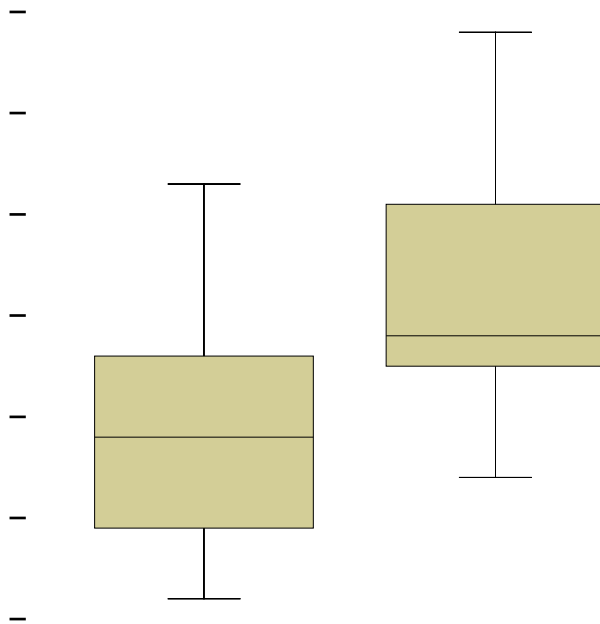


II : Moyenne de la variable tension pour les groupes fumeurs et non fumeurs

Statistiques de groupe

		N	Moyenne	Ecart-type	Erreur standard moyenne
TENSION	FUMEUR oui	22	151,9091	11,8117	2,5183
	non	18	139,5000	11,8880	2,8020

II.B Résumés statistiques (médiane, premier et troisième quartile)



III : Moyenne de la variable tension selon le niveau de responsabilité et test associé

Report

TENSION

niveau recodé	Mean	N	Std. Deviation
Faible	137,6250	16	10,01915
Moyen	150,6429	14	9,78702
Fort	154,2000	10	14,95772
Total	146,3250	40	13,25952

ANOVA (analyse de la variance)

TENSION

	Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Between Groups	2092,211	2	1046,105	8,124	,001
Within Groups	4764,564	37	128,772		
Total	6856,775	39			

IV : Tableau croisé tension recodée * fumeur

tension recodée * FUMEUR Crosstabulation

			FUMEUR		Total
			non	oui	
tension recodée	bonne tension	Count	13	6	19
		Expected Count	8,5	10,5	19,0
	tension élevée	Count	5	16	21
		Expected Count	9,5	11,6	21,0
Total		Count	18	22	40
		Expected Count	18,0	22,0	40,0

Khi-deux=8,02 ; Signification asymptotique (bilatérale) = 0,005

Count = effectif observé et expected count= effectif théorique

V : Modèles de régression

Regression

Variables Entered/Removed^a

Model	Variables Entered	Variables Removed	Method
1	INDICE, FUMEUR_R, AGE	.	Enter

a. All requested variables entered.

b. Dependent Variable: TENSION

Model Summary

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate
1	,902 ^a	,814	,798	5,95759

a. Predictors: (Constant), INDICE, FUMEUR_R, AGE

ANOVA^b

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
1	Regression	5579,029	3	1859,676	52,396	,000 ^a
	Residual	1277,746	36	35,493		
	Total	6856,775	39			

a. Predictors: (Constant), INDICE, FUMEUR_R, AGE

b. Dependent Variable: TENSION

Coefficients^a

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.
		B	Std. Error	Beta		
1	(Constant)	63,236	7,311		8,649	,000
	AGE	1,132	,243	,580	4,653	,000
	FUMEUR_R	8,571	1,988	,326	4,313	,000
	INDICE	5,849	3,199	,234	1,828	,076

a. Dependent Variable: TENSION

Regression

Variables Entered/Removed^d

Model	Variables Entered	Variables Removed	Method
1	FUMEUR_R, AGE	.	Enter

a. All requested variables entered.

b. Dependent Variable: TENSION

Model Summary

Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate
1	,892 ^a	,796	,785	6,14326

a. Predictors: (Constant), FUMEUR_R, AGE

ANOVA^b

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
1	Regression	5460,408	2	2730,204	72,343	,000 ^a
	Residual	1396,367	37	37,740		
	Total	6856,775	39			

a. Predictors: (Constant), FUMEUR_R, AGE

b. Dependent Variable: TENSION

Coefficients^a

Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.
		B	Std. Error	Beta		
1	(Constant)	64,105	7,523		8,521	,000
	AGE	1,493	,146	,765	10,212	,000
	FUMEUR_R	9,559	1,972	,363	4,847	,000

a. Dependent Variable: TENSION

Exercice 2**Paradoxe ?**

1) Un article de presse rend compte des résultats des élèves des deux lycées d'une ville à un même examen, pour les années 2006 et 2007. Le tableau publié est le suivant :

Taux de réussite à l'examen

année	Lycée A	Lycée B	A et B ensemble
2006	40%	70%	60%
2007	50%	75%	55%

Les deux taux de réussite des lycées A et B ont augmenté, alors que le taux global a, lui, diminué. Expliquer ce « paradoxe ».

2) On considère à présent le tableau suivant :

année	Lycée A	Lycée B
N	40%	70%
N+1	50%	75%

Déterminer à quelles conditions le « paradoxe » précédent ne se produit pas.

SUJET n°2**Exercice 1****Partie A**

$$\text{Soit } A = \begin{pmatrix} 0 & \frac{2}{3} \\ \frac{1}{3} & \frac{1}{3} \end{pmatrix}, D = \begin{pmatrix} \frac{2}{3} & 0 \\ 0 & -\frac{1}{3} \end{pmatrix} \text{ et } P = \begin{pmatrix} 1 & -2 \\ 1 & 1 \end{pmatrix}.$$

1. Montrer que P est inversible et calculer P^{-1} .
2. Vérifier que $A = PDP^{-1}$ et justifier que, pour tout $n \geq 0$, $A^n = PD^nP^{-1}$.

Partie B

Le lancer d'une pièce donne *Pile* (notée P) avec la probabilité $p = \frac{2}{3}$ et *Face* (notée F) avec la probabilité $q = 1 - p$.

On fait n lancers consécutifs, les résultats des lancers sont indépendants les uns des autres et on s'intéresse à la suite des côtés de la pièce obtenus. Par exemple, pour $n = 6$, une suite possible est « $FPFFFP$ ».

On considère alors les événements suivants :

P_n : la suite des n lancers se terminent par P et ne contient pas deux P consécutifs.

F_n : la suite des n lancers se terminent par F et ne contient pas deux P consécutifs.

On note u_n la probabilité de l'événement P_n , v_n la probabilité de l'événement F_n et on pose

$$X_n = \begin{pmatrix} u_n \\ v_n \end{pmatrix}.$$

3. Donner les valeurs de u_1 , v_1 , u_2 et v_2 .

4. Montrer que pour tout $n \geq 1$, on a :

$$\begin{cases} u_{n+1} = \frac{2}{3}v_n \\ v_{n+1} = \frac{1}{3}(u_n + v_n) \end{cases}$$

5. Justifier que, pour tout $n \geq 1$, $X_{n+1} = AX_n$.

Exprimer alors X_n en fonction des matrices P , D et X_1 .

En déduire une expression de u_n en fonction de n .

Partie C

On considère maintenant la variable aléatoire X égale au nombre de lancers qui permettent d'obtenir pour la première fois deux P consécutifs.

6. Quelles valeurs peut prendre X ?

7. Montrer, en utilisant la partie B, que, pour tout $n \geq 2$, on a :

$$P(X = n) = \frac{2}{3} \left[\left(\frac{2}{3} \right)^n + 2 \left(-\frac{1}{3} \right)^n \right].$$

8. Vérifier que $\sum_{n=2}^{+\infty} P(X = n) = 1$.

9. Déterminer l'espérance mathématique de X .

Exercice 2

Le tableau suivant donne les résultats d'un portefeuille boursier de 80 titres pour une année selon le dividende versé et la variation du cours (exprimés en pourcentage du cours d'achat).

Variation du cours	<- 10	[-10 ;0 [[0 ;5[[5 ;15[>15
Dividende					
< 2	4	3	3	0	0
[2 ;5 [1	2	6	8	3
[5 ;8 [1	3	9	8	4
[8 ;12 [0	2	8	8	0
[12 ;16 [0	0	4	1	2

1 -Définir la population, l'unité statistique, les caractères étudiés et leur nature.

2 -Comment s'appelle ce tableau ?

3 -Déterminer la distribution (en %) du dividende versé pour les actions dont le cours a été en baisse.
Tracer la courbe des fréquences cumulées de cette distribution.

4 -Déterminer les trois quartiles de la variation du cours.

5 -Calculer la moyenne et l'écart type du dividende versé pour les actions dont le cours a varié entre 0 et 15% du cours d'achat.

SUJET n°3

Exercice 1

1) Pour tout nombre réel $x \neq 1$, et tout entier naturel $n \geq 1$, établir l'égalité :

$$\sum_{k=1}^n x^k = \frac{x^{n+1} - 1}{x - 1}$$

2) On considère deux nombres réels a et b , avec $a \neq 1$.

Une suite (u_n) est alors définie par la donnée de son premier terme u_0 et par la relation de récurrence suivante :

$$\text{pour tout entier naturel } n : u_{n+1} = a.u_n + b$$

Exprimer en fonction de u_0 , a et b les termes u_1 , u_2 , et u_3 .

Déterminer, pour tout entier naturel $n \geq 1$, l'expression de u_n en fonction de u_0 , a et b .

On suppose que : $-1 < a < 1$. Déterminer la limite de la suite (u_n) .

3) Un particulier contracte un emprunt au début de l'année A_1 qu'il doit rembourser par annuités constantes de 4500€ pendant 12 ans.

Pour financer ces remboursements, ce particulier compte sur un placement de 45 000€ au taux d'intérêt annuel de 5%. En fin de chaque année, après versement des intérêts, il retire du compte en question l'annuité à payer.

Étudier la faisabilité du montage prévu.

Exercice 2

Un restaurant d'entreprise a effectué une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de 32 clients.

Parmi les questions posées, il leur a été demandé :

- Combien de fois ils étaient venus déjeuner au *self* le mois précédent (variable FREQUENTATION)
- Quelle somme ils dépensaient en général pour un déjeuner (variable DEPENSE)
- Quel était leur âge (variable AGE)

Le gestionnaire du restaurant souhaite construire un modèle qui permette d'expliquer la dépense par la fréquentation et par l'âge sur l'ensemble des clients.

A partir des données fournies par le logiciel, répondez aux questions suivantes :

1 Déterminer et interpréter l'intervalle de confiance (risque 5%) de la variable DEPENSE (en euros).

2 Tester l'hypothèse d'une dépense égale à 5 euros (risque 5%).

3 Le gestionnaire vous demande votre avis sur le modèle de régression multiple utilisé (commentez vos résultats).

Que proposez-vous pour améliorer les résultats ?

4 En utilisant les résultats du modèle de régression multiple ci-dessus, déterminer la dépense associée à un âge de 25 ans et une fréquentation de 10.

MODELE DE REGRESSION MULTIPLE :

Variable expliquée : DEPENSE

Variables explicatives : FREQUENTATION et AGE

Statistiques descriptives :

Variable	Moyenne	Ecart type (corrigé)
DEPENSE	5,17	1,75
AGE	35,75	11,65
FREQUENTATION	10,6	6,76

Coefficient de détermination $R^2 = 0,59$

Modèle

Variable	Coefficient de régression	Ecart-type	T de Student	Degré de significativité (bilatéral)
Constante	6,138			
AGE	- 0,004	0,0162	- 0,24	0,65
FREQUENTATION	- 0,1721	0,0278	- 6,19	,0000

SUJET n°4

Exercice 1

Partie A

On considère la matrice $A = \begin{pmatrix} 5 & -8 & 4 \\ 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \end{pmatrix}$ et on note f l'application linéaire de l'espace vectoriel

\mathbb{R}^3 dans lui-même dont la matrice dans la base canonique de \mathbb{R}^3 est égale à A .

On définit les vecteurs $u = (1, 1, 1)$, $v = (4, 2, 1)$ et $w = (4, 1, 0)$.

- 1- Montrer que $f(u) = u$, $f(v) = 2v$ et $f(w) = v + 2w$.
- 2- Montrer que (u, v, w) est une base de \mathbb{R}^3 .
- 3- On note T la matrice de f dans la base (u, v, w) . Écrire T et trouver une matrice P inversible telle que $A = PTP^{-1}$.

- 4- Montrer que, pour tout entier n , on a :
$$T^n = \begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 2^n & n2^{n-1} \\ 0 & 0 & 2^n \end{pmatrix}.$$

Partie B

Soit la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ définie par les conditions initiales $u_0 = 1$, $u_1 = -1$, $u_2 = 1$ et la relation de récurrence :

$$u_{n+3} = 5u_{n+2} - 8u_{n+1} + 4u_n.$$

Pour tout $n \geq 0$, on note $Y_n = \begin{pmatrix} u_{n+2} \\ u_{n+1} \\ u_n \end{pmatrix}$ et on pose $Z = \begin{pmatrix} 9 \\ -8 \\ 6 \end{pmatrix}$.

- 5- Montrer que, pour tout $n \geq 0$, on a : $Y_{n+1} = AY_n$.
- 6- Justifier que pour tout $n \geq 0$: $Y_n = A^n Y_0$.
- 7- Comparer PZ et Y_0 . Exprimer alors Z à l'aide de P et de Y_0 .
- 8- Exprimer Y_n en fonction de P , T , n et Y_0 , puis en fonction de P , T , n et Z .
- 9- Montrer que, pour tout $n \geq 0$, $u_n = a + b2^n + cn2^n$, où a , b et c sont des réels que l'on précisera.

Exercice 2

A. Le tableau suivant donne le cours de l'euro par rapport au dollar au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Année	2001	2002	2003	2004	2005
1 € pour	0,95 USD	0,9 USD	1,05 USD	1,25 USD	1,32 USD

1. Déterminer le pourcentage d'évolution annuelle pour chacune des quatre périodes considérées.
2. Déterminer le pourcentage d'évolution globale du 1^{er} janvier 2002 au 1^{er} janvier 2004.
3. Déterminer le pourcentage moyen d'évolution entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2005.
4. Du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} janvier 2006, le cours de l'euro en dollar a baissé de 9%, puis il a augmenté de 10% du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2007. Quel était le cours de l'euro en dollar au 1^{er} janvier 2007 ? (On arrondira le résultat au centime d'euro)

B. Pour une première opération, le cours du dollar en euro est C_1 (c'est-à-dire qu'un dollar coûte C_1 euro), il est de C_2 pour une deuxième opération.

1. Calculer le cours moyen C du dollar en euro pour un opérateur qui se procure, en échange d'euros, x_1 dollars à la première opération et x_2 dollars à la seconde.
2. Calculer le cours moyen C' du dollar en euro pour un opérateur qui se procure des dollars, pour un montant de x_1 euros à la première opération et pour un montant de x_2 euros à la seconde.
3. Comparer C et C' sous l'hypothèse $x_1 = x_2$.